

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00884

Numéro SIREN : 480 344 894

Nom ou dénomination : ARIANE

Ce dépôt a été enregistré le 29/03/2022 sous le numéro de dépôt 9664

SA ARIANE  
60 Avenue de l'Harmonie

59262 SAINGHIN EN MELANT OIS

## DOSSIER ANNUEL

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

**SOMMAIRE**

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

<b>RAPPORT</b>	<b>1</b>
<b>DOCUMENTS DE GESTION</b>	<b>2</b>
Bilan Actif	3
Bilan Passif	4
Compte de Résultat 1/2	5
Compte de Résultat 2/2	6
Détail de l'Actif	7
Détail du Passif	9
Détail du Compte de Résultat	11
Soldes Intermédiaires de Gestion	14
<b>ETATS FISCAUX ET CREDITS D'IMPOTS</b>	<b>15</b>
Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés	16
Déclaration 2067 - Relevé de frais généraux	19
Etat de suivi des plus-values en report d'imposition /1-1	20
2069 RCI-Réductions et crédits d'impôt	21
<b>LIASSE FISCALE</b>	<b>25</b>
<b>INTEGRATION FISCALE</b>	<b>50</b>

# RAPPORT DE PRESENTATION

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 30 mars 2015 nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SA ARIANE** relatif à l'exercice du **01/01/2020** au **31/12/2020**, qui se caractérisent par les données suivantes :

<b>Total du bilan :</b>	<b>94 013 870</b>	euros
<b>Chiffre d'affaires :</b>	<b>1 194 244</b>	euros
<b>Résultat net comptable :</b>	<b>4 475 868</b>	euros

Fait à MARQUETTE LEZ LILLE  
Le 9 avril 2021

Equidem Conseil

Cédric Lepoutre  
Expert-Comptable

## DOSSIER ANNUEL

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

# DOCUMENTS DE GESTION

# Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	5 865	5 865		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	305 796	157 418	148 378	70 980
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	144 595 308	84 690 034	59 905 274	55 065 274	
Créances rattachées à des participations	19 762 213	221 829	19 540 384	20 965 951	
Autres titres immobilisés	5 236 071	5 236 070	1	1	
Prêts					
Autres immobilisations financières					
<b>TOTAL (II)</b>		<b>169 905 252</b>	<b>90 311 214</b>	<b>79 594 038</b>	<b>76 102 206</b>
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>				
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances clients et comptes rattachés	610 822		610 822	596 678
	Autres créances	2 719 076		2 719 076	2 190 447
Capital souscrit appelé, non versé					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	6 000 000	153 000	5 847 000	5 800 000	
<b>DISPONIBILITES</b>	5 209 415		5 209 415	3 497 700	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	33 519		33 519	31 185
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>14 572 833</b>	<b>153 000</b>	<b>14 419 833</b>	<b>12 116 010</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>		<b>184 478 084</b>	<b>90 464 214</b>	<b>94 013 870</b>	<b>88 218 216</b>

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

26 374

(576 117)

(3) dont créances à plus d'un an

# Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	31/12/2019
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	128 267 156	128 267 156
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale	6 582 968	6 582 968
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 844 050	1 844 050
	Report à nouveau	(60 602 914)	(60 725 489)
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>4 475 868</b>	<b>122 575</b>
Subventions d'investissement	9 361		
Provisions réglementées			
	<b>Total des capitaux propres</b>	<b>80 576 488</b>	<b>76 091 260</b>
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	<b>Total des autres fonds propres</b>		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	<b>Total des provisions</b>		
DETTES (1)	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 022 514	3 023 253
	Emprunts et dettes financières divers	9 522 870	8 315 242
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	484 949	399 329
	Dettes fiscales et sociales	382 049	389 132
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	25 000		
Produits constatés d'avance (1)			
	<b>Total des dettes</b>	<b>13 437 382</b>	<b>12 126 956</b>
	Ecarts de conversion passif		
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>94 013 870</b>	<b>88 218 216</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	4 475 867,61	122 575,11
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	13 437 382	12 126 956
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	3 022 514	3 023 253

# Compte de Résultat <sup>1/2</sup>

Etat exprimé en euros

31/12/2020

31/12/2019

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	1 194 244		1 194 244	1 195 819
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>1 194 244</b>		<b>1 194 244</b>	<b>1 195 819</b>
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			5 000	
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			93 251	105 471	
Autres produits			10	1 656	
<b>Total des produits d'exploitation (1)</b>				<b>1 292 505</b>	<b>1 302 946</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			1 421 847	1 513 255
	Impôts, taxes et versements assimilés			41 424	93 377
	Salaires et traitements			1 133 910	1 092 257
	Charges sociales du personnel			507 266	489 723
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			43 697	33 808
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			6 604	7 675	
<b>Total des charges d'exploitation (2)</b>				<b>3 154 748</b>	<b>3 230 094</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>				<b>(1 862 244)</b>	<b>(1 927 148)</b>



# Compte de Résultat <sup>2/2</sup>

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	31/12/2019
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(1 862 244)</b>	<b>(1 927 148)</b>
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	309 118 6 389 719	15 086 306 277 1 415 715
<b>Total des produits financiers</b>		<b>6 698 836</b>	<b>1 737 078</b>
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 460 000 137 026	2 451 383 400 503
<b>Total des charges financières</b>		<b>2 597 026</b>	<b>2 851 886</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>4 101 810</b>	<b>(1 114 808)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>2 239 566</b>	<b>(3 041 956)</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	6 285 16 639 27 080	292 074
<b>Total des produits exceptionnels</b>		<b>50 004</b>	<b>292 074</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	25 000 1 151	
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>26 151</b>	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>23 853</b>	<b>292 074</b>
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		(2 212 448)	(2 872 457)
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>8 041 345</b>	<b>3 332 098</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>3 565 477</b>	<b>3 209 523</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>4 475 868</b>	<b>122 575</b>
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées		248 203	283 883
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées		86 306	69 480

# Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros

	01/01/2020 31/12/2020	12 mois	01/01/2019 31/12/2019	12 mois	Variations	%
<b>Capital souscrit non appelé</b>						
<b>TOTAL II - Actif Immobilisé NET</b>	<b>79 594 038</b>	<i>84,66</i>	<b>76 102 206</b>	<i>86,27</i>	<b>3 491 831</b>	<i>4,59</i>
<b>Concessions brevets et droits similaires</b>						
20510000 LOGICIELS	5 865	<i>0,01</i>	5 865	<i>0,01</i>		
28051000 AMORT. LOGICIELS	(5 865)	<i>-0,01</i>	(5 865)	<i>-0,01</i>		
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>148 378</b>	<i>0,16</i>	<b>70 980</b>	<i>0,08</i>	<b>77 398</b>	<i>109,04</i>
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	186 229	<i>0,20</i>	131 290	<i>0,15</i>	54 940	<i>41,85</i>
21830000 MATERIEL DE BUR. ET INFO.	40 357	<i>0,04</i>	38 151	<i>0,04</i>	2 206	<i>5,78</i>
21840000 MOBILIER	79 210	<i>0,08</i>	78 111	<i>0,09</i>	1 099	<i>1,41</i>
28182000 AMORT. MATERIEL DE TRANSPORT	(82 364)	<i>-0,09</i>	(113 471)	<i>-0,13</i>	31 107	<i>27,41</i>
28183000 AMORT. MAT. BUR ET INFORMATIQU	(23 826)	<i>-0,03</i>	(19 392)	<i>-0,02</i>	(4 434)	<i>-22,87</i>
28184000 AMORT. MOBILIER	(51 227)	<i>-0,05</i>	(43 707)	<i>-0,05</i>	(7 520)	<i>-17,20</i>
<b>Autres participations</b>	<b>59 905 274</b>	<i>63,72</i>	<b>55 065 274</b>	<i>62,42</i>	<b>4 840 000</b>	<i>8,79</i>
26110000 TITRES GEORGES D.	76 159 679	<i>81,01</i>	76 159 679	<i>86,33</i>		
26170000 TITRES FONCIARIANE	15 775 492	<i>16,78</i>	15 775 492	<i>17,88</i>		
26175000 TITRES PLACE DES SAVEURS			18 121 426	<i>20,54</i>	(18 121 426)	<i>-100,00</i>
26185000 TITRES MOSAIC	22 300 000	<i>23,72</i>	22 300 000	<i>25,28</i>		
26187000 TITRES EVER LINKS	3 300 000	<i>3,51</i>	1 700 000	<i>1,93</i>	1 600 000	<i>94,12</i>
26191000 TITRES FOOD EMOTION	27 059 135	<i>28,78</i>	27 059 135	<i>30,67</i>		
26193000 TITRES ARIANE CAP DEV.	1 000		1 000			
26195000 TITRES FEUILLAMENTHE	1		1			
26196000 TITRES PRET APROJET	1		1			
29611100 PROV. DEPREC. TITRES GEORGES D	(72 190 034)	<i>-76,79</i>	(71 330 034)	<i>-80,86</i>	(860 000)	<i>-1,21</i>
29611500 PROV. DEPREC. TITRES EVERLINKS	(3 300 000)	<i>-3,51</i>	(1 700 000)	<i>-1,93</i>	(1 600 000)	<i>-94,12</i>
29611650 PROV. DEPREC. TITRES PDS			(18 121 426)	<i>-20,54</i>	18 121 426	<i>100,00</i>
29617000 PROV. DEPREC. TITRES MOSAIC	(9 200 000)	<i>-9,79</i>	(14 900 000)	<i>-16,89</i>	5 700 000	<i>38,26</i>
<b>Créances rattachées à des participations</b>	<b>19 540 384</b>	<i>20,78</i>	<b>20 965 951</b>	<i>23,77</i>	<b>(1 425 567)</b>	<i>-6,80</i>
26713100 C/C EVER LINKS	221 829	<i>0,24</i>	1 724 678	<i>1,96</i>	(1 502 849)	<i>-87,14</i>
26713300 C/C FOOD EMOTION	1 784		1 761		23	<i>1,32</i>
26713500 C/C FEUILLAMENTHE	936		480		456	<i>95,14</i>
26715200 C/C MOSAIC	18 794 051	<i>19,99</i>	19 326 194	<i>21,91</i>	(532 143)	<i>-2,75</i>
26715700 C/C ARIANE CAP DEV.	495 410	<i>0,53</i>	488 956	<i>0,55</i>	6 454	<i>1,32</i>
26780000 INT. COURUS / CREANCES RATT.	248 203	<i>0,26</i>	283 883	<i>0,32</i>	(35 680)	<i>-12,57</i>
29671150 PROV. DEPREC. C/C EVERLINKS	(221 829)	<i>-0,24</i>	(860 000)	<i>-0,97</i>	638 171	<i>74,21</i>
<b>Autres titres immobilisés</b>	<b>1</b>		<b>1</b>			
27110000 ACTIONS PREF. FHL	4 984 687	<i>5,30</i>	4 984 687	<i>5,65</i>		
27120000 TITRES CAMAPA	1		1			
27130000 TITRES BERTHOLET HOLD. LUXEMB.	251 383	<i>0,27</i>	251 383	<i>0,28</i>		
29711000 PROV. DEP. ACTIONS PREF. FHL	(4 984 687)	<i>-5,30</i>	(4 984 687)	<i>-5,65</i>		
29712000 PROV. DEPREC. BERTHOLET HOLD. L	(251 383)	<i>-0,27</i>	(251 383)	<i>-0,28</i>		
<b>TOTAL III - Actif Circulant NET</b>	<b>14 419 833</b>	<i>15,34</i>	<b>12 116 010</b>	<i>13,73</i>	<b>2 303 823</b>	<i>19,01</i>
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>	<b>610 822</b>	<i>0,65</i>	<b>596 678</b>	<i>0,68</i>	<b>14 145</b>	<i>2,37</i>
041D Collectif clients débiteurs	610 822	<i>0,65</i>	596 678	<i>0,68</i>	14 145	<i>2,37</i>
<b>Autres créances</b>	<b>2 719 076</b>	<i>2,89</i>	<b>2 190 447</b>	<i>2,48</i>	<b>528 629</b>	<i>24,13</i>
040D Collectif fournisseurs débiteurs	2 800		3 039		(239)	<i>-7,88</i>
40980000 FOURN. AVOIRS A RECEVOIR			13 200	<i>0,01</i>	(13 200)	<i>-100,00</i>
43750000 TICKETS REST AURANT	9 172	<i>0,01</i>	8 475	<i>0,01</i>	697	<i>8,22</i>
44400000 ETAT - IMPOTS SOCIETES	1 284 215	<i>1,37</i>	930 596	<i>1,05</i>	353 619	<i>38,00</i>
44566000 TVA / BIENS ET SERVICES 20%	16 532	<i>0,02</i>	24 336	<i>0,03</i>	(7 803)	<i>-32,07</i>
44566200 TVA DEDU INTRACOMM.			700		(700)	<i>-100,00</i>
44567000 CREDIT DE TVA	33 652	<i>0,04</i>	67 355	<i>0,08</i>	(33 703)	<i>-50,04</i>

## Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros		01/01/2020 31/12/2020	12 mois	01/01/2019 31/12/2019	12 mois	Variations	%
44583000	TVA A REGUL. ACTIF	60 996	0,06	39 238	0,04	21 757	55,45
44870000	DEGREVEMENTS A OBTENIR	8 000	0,01			8 000	
45114900	C/C IF LMJ	5 117	0,01			5 117	
45149600	C/C IF PCB CREATION	529 106	0,56			529 106	
45151500	C/C IF FONCIFRAIS	7 524	0,01	538 284	0,61	(530 760)	-98,60
45157000	C/C IF ARIANE CAPDEV			16 529	0,02	(16 529)	-100,00
45157100	C/C IF FONCICOLIVING	10 153	0,01	10 153	0,01		
45159500	C/C IF AGITATION SENS	4 144		63 632	0,07	(59 488)	-93,49
45159700	C/C IF FONCIRETAIL	327 617	0,35	45 140	0,05	282 477	625,78
45165000	C/C IF DH FRANCE	28 861	0,03	27 203	0,03	1 659	6,10
45167000	C/C IF PONTHER	382 767	0,41	398 240	0,45	(15 473)	-3,89
45172000	C/C IF MANUFACTURA	8 421	0,01	4 328		4 093	94,57
<b>Valeurs mobilières de placement</b>		<b>5 847 000</b>	<b>6,22</b>	<b>5 800 000</b>	<b>6,57</b>	<b>47 000</b>	<b>0,81</b>
50614300	BNP PARIBAS ARBITR	2 000 000	2,13	2 000 000	2,27		
50614400	SG ISSUER STRUCTURED HSBC	2 000 000	2,13	2 000 000	2,27		
50614600	SG ISSUER STRUCTURED CT	2 000 000	2,13	2 000 000	2,27		
59060000	DEPRECIATION PLACEMENTS	(153 000)	-0,16	(200 000)	-0,23	47 000	23,50
<b>Disponibilités</b>		<b>5 209 415</b>	<b>5,54</b>	<b>3 497 700</b>	<b>3,96</b>	<b>1 711 715</b>	<b>48,94</b>
51210000	CREDIT AGRICOLE	3 346 431	3,56	1 553 413	1,76	1 793 018	115,42
51212000	SOCIETE GENERALE	138 236	0,15	140 983	0,16	(2 747)	-1,95
51260000	CREDIT LYONNAIS	2 152		3 180		(1 028)	-32,32
51261500	PARIS2	981 165	1,04	1 058 693	1,20	(77 528)	-7,32
51270000	UBS	741 421	0,79	741 421	0,84		
53100000	CAISSE	10		10			
<b>Charges constatées d'avance</b>		<b>33 519</b>	<b>0,04</b>	<b>31 185</b>	<b>0,04</b>	<b>2 334</b>	<b>7,48</b>
48600000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	33 519	0,04	31 185	0,04	2 334	7,48
<b>TOTAL DU BILAN ACTIF</b>		<b>94 013 870</b>	<b>100,00</b>	<b>88 218 216</b>	<b>100,00</b>	<b>5 795 654</b>	<b>6,57</b>

# Détail du Passif

Etat exprimé en euros

	01/01/2020 31/12/2020	12 mois	01/01/2019 31/12/2019	12 mois	Variations	%
<b>TOTAL I - Capitaux propres</b>	<b>80 576 488</b>	<i>85,71</i>	<b>76 091 260</b>	<i>86,25</i>	<b>4 485 228</b>	<i>5,89</i>
<b>Capital Social ou individuel</b>	<b>128 267 156</b>	<i>136,43</i>	<b>128 267 156</b>	<i>145,40</i>		
10100000 CAPITAL	128 267 156	<i>136,43</i>	128 267 156	<i>145,40</i>		
<b>Réserve légale</b>	<b>6 582 968</b>	<i>7,00</i>	<b>6 582 968</b>	<i>7,46</i>		
10610000 RESERVE LEGALE	6 582 968	<i>7,00</i>	6 582 968	<i>7,46</i>		
<b>Autres réserves</b>	<b>1 844 050</b>	<i>1,96</i>	<b>1 844 050</b>	<i>2,09</i>		
10680000 AUTRES RESERVES	1 844 050	<i>1,96</i>	1 844 050	<i>2,09</i>		
<b>Report à nouveau</b>	<b>(60 602 914)</b>	<i>-64,46</i>	<b>(60 725 489)</b>	<i>-68,84</i>	<b>122 575</b>	<i>0,20</i>
11900000 REPORT A NOUVEAU (DEBITEUR)	(60 602 914)	<i>-64,46</i>	(60 725 489)	<i>-68,84</i>	122 575	<i>0,20</i>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>4 475 868</b>	<i>4,76</i>	<b>122 575</b>	<i>0,14</i>	<b>4 353 293</b>	<i>N/S</i>
<b>Subventions d'investissement</b>	<b>9 361</b>	<i>0,01</i>			<b>9 361</b>	
13100000 SUBVENTION D'INVESTISSEMENTS	12 000	<i>0,01</i>			12 000	
13910000 SUBV. INVEST. INSCRITES AU C/PTE RT	(2 639)				(2 639)	
<b>TOTAL II - Autres fonds propres</b>						
<b>TOTAL III - Total des Provisions</b>						
<b>TOTAL IV - Total des dettes</b>	<b>13 437 382</b>	<i>14,29</i>	<b>12 126 956</b>	<i>13,75</i>	<b>1 310 426</b>	<i>10,81</i>
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>	<b>3 022 514</b>	<i>3,21</i>	<b>3 023 253</b>	<i>3,43</i>	<b>(739)</b>	<i>-0,02</i>
51860000 PROV. INT. COURUS A PAYER	22 514	<i>0,02</i>	23 253	<i>0,03</i>	(739)	<i>-3,18</i>
51950000 BILLET DE TRESO. PBS	3 000 000	<i>3,19</i>	3 000 000	<i>3,40</i>		
<b>Emprunts et dettes financières divers</b>	<b>9 522 870</b>	<i>10,13</i>	<b>8 315 242</b>	<i>9,43</i>	<b>1 207 628</b>	<i>14,52</i>
45114900 C/C IF LMJ			5 072	<i>0,01</i>	(5 072)	<i>-100,00</i>
45119900 C/C IF KRONOS	521		5 039	<i>0,01</i>	(4 518)	<i>-89,67</i>
45135000 C/C IF ISADECO	542		1 297		(756)	<i>-58,23</i>
45149600 C/C IF PCB CREATION			917 511	<i>1,04</i>	(917 511)	<i>-100,00</i>
45155000 C/C FONCIARIANE	3 523 624	<i>3,75</i>	1 640 914	<i>1,86</i>	1 882 711	<i>114,74</i>
45156000 C/C AGITATION DES SENS	710 222	<i>0,76</i>	700 969	<i>0,79</i>	9 253	<i>1,32</i>
45158500 C/C GEORGES D.	3 746 815	<i>3,99</i>	2 932 582	<i>3,32</i>	814 232	<i>27,77</i>
45166000 C/C IF H GROUPE	743		13 005	<i>0,01</i>	(12 263)	<i>-94,29</i>
45169000 C/C IF N&C			274		(274)	<i>-100,00</i>
45180000 PROV. INT. COURUS C/C A PAYER	86 306	<i>0,09</i>	69 480	<i>0,08</i>	16 826	<i>24,22</i>
45510200 C/C JP TORCK	315 000	<i>0,34</i>	315 000	<i>0,36</i>		
45510300 C/C S FLEUROUX	276 660	<i>0,29</i>	366 660	<i>0,42</i>	(90 000)	<i>-24,55</i>
45510400 C/C M CUVELIER	276 660	<i>0,29</i>	366 660	<i>0,42</i>	(90 000)	<i>-24,55</i>
45510500 C/C GUIL. TORCK	205 660	<i>0,22</i>	320 660	<i>0,36</i>	(115 000)	<i>-35,86</i>
45510600 C/C GI. TORCK	141 660	<i>0,15</i>	331 660	<i>0,38</i>	(190 000)	<i>-57,29</i>
45510700 C/C J TORCK	238 456	<i>0,25</i>	328 456	<i>0,37</i>	(90 000)	<i>-27,40</i>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>484 949</b>	<i>0,52</i>	<b>399 329</b>	<i>0,45</i>	<b>85 620</b>	<i>21,44</i>
040C Collectif fournisseurs créditeurs	108 412	<i>0,12</i>	145 749	<i>0,17</i>	(37 336)	<i>-25,62</i>
40200000 FOURNISSEURS SPECIFIQUES	6 600	<i>0,01</i>	13 200	<i>0,01</i>	(6 600)	<i>-50,00</i>
40810000 FOURNISSEURS - FNP	369 937	<i>0,39</i>	240 381	<i>0,27</i>	129 556	<i>53,90</i>
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>382 049</b>	<i>0,41</i>	<b>389 132</b>	<i>0,44</i>	<b>(7 083)</b>	<i>-1,82</i>
42820000 PROV. CONGES PAYES	48 289	<i>0,05</i>	36 931	<i>0,04</i>	11 357	<i>30,75</i>
42860000 PERSONNEL AUTRES CH. A PAYER	70 000	<i>0,07</i>	65 000	<i>0,07</i>	5 000	<i>7,69</i>
43100000 URSSAF	35 584	<i>0,04</i>	34 309	<i>0,04</i>	1 275	<i>3,72</i>
43732000 AGIRC IRRAPRI	15 529	<i>0,02</i>	16 839	<i>0,02</i>	(1 311)	<i>-7,78</i>
43780200 VERSPIEREN	18 886	<i>0,02</i>	18 527	<i>0,02</i>	359	<i>1,94</i>

## Détail du Passif

Etat exprimé en euros		01/01/2020 31/12/2020	12 mois	01/01/2019 31/12/2019	12 mois	Variations	%
43780300	MUTUELLE ET PREVOY. DECES CADR	12 137	0,01	11 987	0,01	150	1,25
43820000	PROV. CH. SOC. SUR CP	25 121	0,03	19 127	0,02	5 994	31,34
43860000	AUTRES CHARGES SOC. A PAYER	46 819	0,05	39 997	0,05	6 822	17,06
44520000	TVA DUE INTRACOMM.			700		(700)	-100,00
44571000	TVA COLLECTEE	97 437	0,10	95 658	0,11	1 779	1,86
44584000	TVA A REGULARISER PASSIF			2 200		(2 200)	-100,00
44710000	RETENUE A LA SOURCE / SALAIRES	7 487	0,01	16 538	0,02	(9 051)	-54,73
44860000	AUTRES CH. FISCALES A PAYER	4 761	0,01	31 318	0,04	(26 557)	-84,80
<b>Autres dettes</b>		<b>25 000</b>	<b>0,03</b>			<b>25 000</b>	
46860000	CHARGES A PAYER	25 000	0,03			25 000	
<b>TOTAL DU BILAN PASSIF</b>		<b>94 013 870</b>	<b>100,00</b>	<b>88 218 216</b>	<b>100,00</b>	<b>5 795 654</b>	<b>6,57</b>

# Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

	01/01/2020 31/12/2020	12 mois	01/01/2019 31/12/2019	12 mois	Variations	%
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>1 292 505</b>	<i>108,23</i>	<b>1 302 946</b>	<i>108,96</i>	<b>(10 441)</b>	<i>-0,80</i>
Ventes de marchandises						
Production vendue Biens						
<b>Production vendue Services + Travaux</b>	<b>1 194 244</b>	<i>100,00</i>	<b>1 195 819</b>	<i>100,00</i>	<b>(1 576)</b>	<i>-0,13</i>
<b>Production vendue Services FRANCE</b>	<b>1 194 244</b>	<i>100,00</i>	<b>1 195 819</b>	<i>100,00</i>	<b>(1 576)</b>	<i>-0,13</i>
70620000 PRESTATIONS DE SERVICES DIVERS	1 545	<i>0,13</i>	3 960	<i>0,33</i>	(2 415)	<i>-60,98</i>
70630000 REDEVANCES FONCIARIANE	499 385	<i>41,82</i>	490 223	<i>40,99</i>	9 162	<i>1,87</i>
70636000 REDEVANCES AIRFRAID	532	<i>0,04</i>	531	<i>0,04</i>	1	<i>0,18</i>
70650000 REDEVANCES MOSAIC	181 150	<i>15,17</i>	190 450	<i>15,93</i>	(9 300)	<i>-4,88</i>
70665000 REDEVANCES FOOD EMOTION	466 131	<i>39,03</i>	466 131	<i>38,98</i>		
70680000 REDEVANCES EVER LINKS	42 500	<i>3,56</i>	42 500	<i>3,55</i>		
70690000 REDEVANCES KRONOS	3 000	<i>0,25</i>	2 925	<i>0,24</i>	75	<i>2,56</i>
70850000 REFACT. FRAIS FONCIARIANE			(743)	<i>-0,06</i>	743	<i>100,00</i>
70855000 REFACT. FRAIS EVERLINKS			(158)	<i>-0,01</i>	158	<i>100,00</i>
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>1 194 244</b>	<i>100,00</i>	<b>1 195 819</b>	<i>100,00</i>	<b>(1 576)</b>	<i>-0,13</i>
<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>5 000</b>	<i>0,42</i>			<b>5 000</b>	
74000000 SUBVENTION EXPLOITATION	5 000	<i>0,42</i>			5 000	
<b>Reprises sur amort. &amp; prov., transferts de charges</b>	<b>93 251</b>	<i>7,81</i>	<b>105 471</b>	<i>8,82</i>	<b>(12 220)</b>	<i>-11,59</i>
79118000 TRANSF. CHARGES EXPLOITATION	75 070	<i>6,29</i>	84 205	<i>7,04</i>	(9 135)	<i>-10,85</i>
79124000 TRANSF. CHARGES AV. EN NATURE	18 181	<i>1,52</i>	21 266	<i>1,78</i>	(3 085)	<i>-14,51</i>
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>10</b>		<b>1 656</b>	<i>0,14</i>	<b>(1 646)</b>	<i>-99,40</i>
75800000 PROD. DIVERS GESTION COURANTE	10		1 656	<i>0,14</i>	(1 646)	<i>-99,40</i>
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>3 154 748</b>	<i>264,16</i>	<b>3 230 094</b>	<i>270,12</i>	<b>(75 346)</b>	<i>-2,33</i>
<b>Autres achats et charges externes</b>	<b>1 421 847</b>	<i>119,06</i>	<b>1 513 255</b>	<i>126,55</i>	<b>(91 408)</b>	<i>-6,04</i>
60630000 PETIT OUTILLAGE	5 664	<i>0,47</i>	5 408	<i>0,45</i>	256	<i>4,73</i>
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 638	<i>0,14</i>	3 266	<i>0,27</i>	(1 629)	<i>-49,86</i>
60660000 CARBURANTS	4 210	<i>0,35</i>	9 738	<i>0,81</i>	(5 528)	<i>-56,77</i>
61310000 LOCATIONS VEHICULES	24 288	<i>2,03</i>	18 068	<i>1,51</i>	6 220	<i>34,43</i>
61312000 LOCATIONS PONCTUELLES MOBILIER	2 156	<i>0,18</i>	2 855	<i>0,24</i>	(699)	<i>-24,48</i>
61315000 LOCATIONS COPIEUR	6 288	<i>0,53</i>	6 106	<i>0,51</i>	182	<i>2,99</i>
61321000 LOCATIONS IMMOBILIERES	68 717	<i>5,75</i>	68 375	<i>5,72</i>	342	<i>0,50</i>
61380000 LOCATION BENNE ELISE	48				48	
61400000 CHARGES LOCATIVES	25 934	<i>2,17</i>	21 535	<i>1,80</i>	4 399	<i>20,43</i>
61511000 ENTRETIENS ET REPARATIONS			24 372	<i>2,04</i>	(24 372)	<i>-100,00</i>
61520000 ENTRETIEN MAT. DE TRANSPORT	3 995	<i>0,33</i>	4 132	<i>0,35</i>	(138)	<i>-3,33</i>
61560000 MAINTENANCE	25 489	<i>2,13</i>	23 772	<i>1,99</i>	1 717	<i>7,22</i>
61600000 ASSURANCES	92 651	<i>7,76</i>	79 224	<i>6,63</i>	13 427	<i>16,95</i>
61810000 DOCUMENTATION	4 252	<i>0,36</i>	5 066	<i>0,42</i>	(815)	<i>-16,08</i>
61840000 FORMATION	14 842	<i>1,24</i>	27 637	<i>2,31</i>	(12 796)	<i>-46,30</i>
61850000 FRAIS DIVERS	3 164	<i>0,26</i>	1 040	<i>0,09</i>	2 124	<i>204,26</i>
62260000 HONORAIRES DIVERS	151 551	<i>12,69</i>	255 215	<i>21,34</i>	(103 664)	<i>-40,62</i>
62261000 HONORAIRES PREST A PAIE	2 576	<i>0,22</i>	2 419	<i>0,20</i>	157	<i>6,49</i>
62263000 HONORAIRES EC	89 093	<i>7,46</i>	116 305	<i>9,73</i>	(27 212)	<i>-23,40</i>
62265000 HONORAIRES CAC	41 596	<i>3,48</i>	34 545	<i>2,89</i>	7 051	<i>20,41</i>
62266000 HONORAIRES PMP CONSEILS	559 667	<i>46,86</i>	620 000	<i>51,85</i>	(60 333)	<i>-9,73</i>
62267000 HONORAIRES EVERLINKS	14 780	<i>1,24</i>	20 200	<i>1,69</i>	(5 420)	<i>-26,83</i>
62268000 HONO. PHD TRUSTEAM	112 400	<i>9,41</i>			112 400	
62270000 FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX	3 060	<i>0,26</i>	5 495	<i>0,46</i>	(2 435)	<i>-44,31</i>

# Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		01/01/2020 31/12/2020	12 mois	01/01/2019 31/12/2019	12 mois	Variations	%
62310000	PUBLICITE			594	0,05	(594)	-100,00
62340000	CADEAUX	3 164	0,26	4 033	0,34	(869)	-21,54
62380000	DIVERS POURBOIRES DONS	1 100	0,09	4 000	0,33	(2 900)	-72,50
62381000	DONS ET MECENATS - ELIGIBLES REDUC	67 000	5,61	2 500	0,21	64 500	N/S
62510000	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	15 958	1,34	51 009	4,27	(35 051)	-68,72
62511000	FRAIS KILOMETRIQUES			115	0,01	(115)	-100,00
62560000	MISSIONS	7 938	0,66	11 718	0,98	(3 779)	-32,25
62570000	RECEPTIONS	5 222	0,44	1 291	0,11	3 931	304,38
62571000	SEMINAIRES DIVERS	1 375	0,12	16 307	1,36	(14 932)	-91,57
62610000	FRAIS POST AUX	4 043	0,34	4 515	0,38	(472)	-10,44
62620000	TELEPHONE	5 800	0,49	8 282	0,69	(2 482)	-29,97
62700000	SERVICES BANCAIRES	44 193	3,70	46 378	3,88	(2 185)	-4,71
62810000	COTISATIONS	7 995	0,67	7 741	0,65	255	3,29
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>		<b>41 424</b>	<b>3,47</b>	<b>93 377</b>	<b>7,81</b>	<b>(51 952)</b>	<b>-55,64</b>
63110000	TAXE SUR LES SALAIRES	23 351	1,96	78 482	6,56	(55 131)	-70,25
63120000	TAXE D'APPRENTISSAGE	6 833	0,57			6 833	
63330000	FORMATION PROFESSIONNELLE	5 527	0,46	5 357	0,45	170	3,17
63511000	CET	3 079	0,26	5 957	0,50	(2 878)	-48,31
63514000	TAXE SUR VEHICULES SOCIETES	2 629	0,22	3 568	0,30	(939)	-26,32
63780000	TAXES DIVERSES	6		13		(7)	-56,05
<b>Salaires et traitements</b>		<b>1 133 910</b>	<b>94,95</b>	<b>1 092 257</b>	<b>91,34</b>	<b>41 653</b>	<b>3,81</b>
64110000	SALAIRES ET APPOINTEMENTS	875 500	73,31	838 325	70,10	37 176	4,43
64111000	REMUNERATION PRESIDENT DU CS	110 000	9,21	110 000	9,20		
64120000	CONGES PAYES	11 357	0,95	6 005	0,50	5 353	89,14
64130000	PROV. PRIMES ET GRATIFICATIONS	118 871	9,95	116 661	9,76	2 210	1,89
64140000	INDEMNITES, AVANT AGES DIVERS	18 181	1,52	21 266	1,78	(3 085)	-14,51
<b>Charges sociales du personnel</b>		<b>507 266</b>	<b>42,48</b>	<b>489 723</b>	<b>40,95</b>	<b>17 543</b>	<b>3,58</b>
64510000	URSSAF	295 673	24,76	287 143	24,01	8 530	2,97
64520000	MUTUELLE	28 489	2,39	27 545	2,30	943	3,42
64532000	RETRAITE CADRE IRCA	164 716	13,79	159 678	13,35	5 038	3,16
64550000	MEDECINE DU TRAVAIL	1 517	0,13	1 517	0,13		
64581000	CH.SOC. / SALAIRES - MODULATIO	2 000	0,17			2 000	
64582000	CH.SOC. / PROV. CP	5 994	0,50	3 600	0,30	2 393	66,48
64700000	AUTRES CHARGES SOCIALES	1 216	0,10	2 569	0,21	(1 353)	-52,66
64710000	TICKETS REST AURANT	5 578	0,47	5 587	0,47	(9)	-0,16
64720000	CESU	2 084	0,17	2 084	0,17		
<b>Dotation aux amortissements sur immobilisations</b>		<b>43 697</b>	<b>3,66</b>	<b>33 808</b>	<b>2,83</b>	<b>9 889</b>	<b>29,25</b>
68112000	DOT. AUX AMORTISSEMENTS	43 697	3,66	33 808	2,83	9 889	29,25
<b>Autres charges de gestion courante</b>		<b>6 604</b>	<b>0,55</b>	<b>7 675</b>	<b>0,64</b>	<b>(1 071)</b>	<b>-13,95</b>
65300000	JETONS DE PRESENCE	6 600	0,55	6 600	0,55		
65800000	CHARGES DIV. GESTION COURANTE	4		1 075	0,09	(1 071)	-99,61
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(1 862 244)</b>	<b>-155,9</b>	<b>(1 927 148)</b>	<b>-161,1</b>	<b>64 904</b>	<b>3,37</b>
<b>Total des produits financiers</b>		<b>6 698 836</b>	<b>560,93</b>	<b>1 737 078</b>	<b>145,26</b>	<b>4 961 758</b>	<b>285,64</b>
<b>Produits financiers de participations</b>				<b>15 086</b>	<b>1,26</b>	<b>(15 086)</b>	<b>-100,00</b>
76160000	REVENUS INTERETS PRETS			15 086	1,26	(15 086)	-100,00
<b>Autres intérêts et produits assimilés</b>		<b>309 118</b>	<b>25,88</b>	<b>306 277</b>	<b>25,61</b>	<b>2 840</b>	<b>0,93</b>
76380000	REVENUS SUR CREANCES DIVERSES			249	0,02	(249)	-100,00
76835000	INT. C/C FEUILLAMENTHE	9		4		5	138,34
76840000	INT. C/C MOSAIC	230 856	19,33	255 106	21,33	(24 249)	-9,51

# Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		01/01/2020 31/12/2020	12 mois	01/01/2019 31/12/2019	12 mois	Variations	%
76850000	INT. C/C EVERLINKS	11 471	0,96	22 296	1,86	(10 825)	-48,55
76856000	INT. C/C FOOD EMOTION	21		23		(2)	-9,42
76859000	INT. C/C ARIANE CAP DEV.	5 846	0,49	6 454	0,54	(608)	-9,43
76880000	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	60 914	5,10	22 145	1,85	38 770	175,07
<b>Reprises sur provisions &amp; transferts de charges</b>		<b>6 389 719</b>	<b>535,04</b>	<b>1 415 715</b>	<b>118,39</b>	<b>4 974 004</b>	<b>351,34</b>
78660000	REP. / PROV. TITRES PART.	5 700 000	477,29			5 700 000	
78661000	REP. / PROV. PLACEMENTS	47 000	3,94	231 000	19,32	(184 000)	-79,65
78661100	REP. / PROV. C/C	638 171	53,44	671 533	56,16	(33 361)	-4,97
78662100	REP. / PROV. AUTRES TITRES IMMO.			513 182	42,91	(513 182)	-100,00
79610000	TRANSFERT DE CHARGES FINANCIERES	4 548	0,38			4 548	
<b>Total des charges financières</b>		<b>2 597 026</b>	<b>217,46</b>	<b>2 851 886</b>	<b>238,49</b>	<b>(254 860)</b>	<b>-8,94</b>
<b>Dotations financières aux amort. et provisions</b>		<b>2 460 000</b>	<b>205,99</b>	<b>2 451 383</b>	<b>205,00</b>	<b>8 617</b>	<b>0,35</b>
68660000	DOT. PROV. DEP. TITRES	2 460 000	205,99	2 451 383	205,00	8 617	0,35
<b>Intérêts et charges assimilées</b>		<b>137 026</b>	<b>11,47</b>	<b>400 503</b>	<b>33,49</b>	<b>(263 477)</b>	<b>-65,79</b>
66110000	INTERETS EMPRUNTS ET DETTES	50 721	4,25	54 105	4,52	(3 384)	-6,25
66150000	INTERETS COMPTES COURANTS	86 306	7,23	69 480	5,81	16 826	24,22
66880000	AUTRES CHARGES FINANCIERES			276 919	23,16	(276 919)	-100,00
<b>Résultat financier</b>		<b>4 101 810</b>	<b>343,47</b>	<b>(1 114 808)</b>	<b>-93,23</b>	<b>5 216 618</b>	<b>467,94</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>		<b>2 239 566</b>	<b>187,53</b>	<b>(3 041 956)</b>	<b>-254,3</b>	<b>5 281 522</b>	<b>173,62</b>
<b>Total des produits exceptionnels</b>		<b>50 004</b>	<b>4,19</b>	<b>292 074</b>	<b>24,42</b>	<b>(242 070)</b>	<b>-82,88</b>
<b>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</b>		<b>6 285</b>	<b>0,53</b>	<b>292 074</b>	<b>24,42</b>	<b>(285 789)</b>	<b>-97,85</b>
77180000	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 285	0,53	292 074	24,42	(285 789)	-97,85
<b>Produits exceptionnels sur opérations en capital</b>		<b>16 639</b>	<b>1,39</b>			<b>16 639</b>	
77520000	PRODUIT CESSION ACTIFS CEDES	14 000	1,17			14 000	
77700000	QUOTE PART SUBV. AU CPTE RTAT	2 639	0,22			2 639	
<b>Reprises sur provisions et transferts de charges</b>		<b>27 080</b>	<b>2,27</b>			<b>27 080</b>	
78750000	REPRISE SUR PROV. R.C. EXCEPT.	27 080	2,27			27 080	
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>26 151</b>	<b>2,19</b>			<b>26 151</b>	
<b>Charges exceptionnelles sur opération de gestion</b>		<b>25 000</b>	<b>2,09</b>			<b>25 000</b>	
67180000	AUTRES CH. EXCEPT. DE GESTION	25 000	2,09			25 000	
<b>Dotations excep. aux amortissements et aux provisions</b>		<b>1 151</b>	<b>0,10</b>			<b>1 151</b>	
68710000	DOT/AMORT. EXCEPT. IMMOBILISAT	1 151	0,10			1 151	
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>23 853</b>	<b>2,00</b>	<b>292 074</b>	<b>24,42</b>	<b>(268 221)</b>	<b>-91,83</b>
<b>Impôts sur les bénéfices</b>		<b>(2 212 448)</b>	<b>-185,2</b>	<b>(2 872 457)</b>	<b>-240,2</b>	<b>660 009</b>	<b>22,98</b>
69810000	IS INTEGRATION FISCALE	9 901	0,83	1 163 559	97,30	(1 153 658)	-99,15
69890000	IS INTEG. FISCALE - PRODUIT	(2 210 349)	-185,0	(4 031 678)	-337,1	1 821 329	45,18
69970000	CREDIT IMPOT MECENAT	(12 000)	-1,00	(4 338)	-0,36	(7 662)	-176,63
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>4 475 868</b>	<b>374,79</b>	<b>122 575</b>	<b>10,25</b>	<b>4 353 293</b>	<b>N/S</b>



# Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en euros

	01/01/2020 31/12/2020	12 mois	01/01/2019 31/12/2019	12 mois	Ecart	%
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>1 194 244</b>	<i>100,00</i>	<b>1 195 819</b>	<i>100,00</i>	<b>(1 576)</b>	<i>-0,13</i>
Ventes de marchandises						
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises						
<b>MARGE COMMERCIALE (a)</b>						
Production vendue	1 194 244	<i>100,00</i>	1 195 819	<i>100,00</i>	(1 576)	<i>-0,13</i>
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée						
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>1 194 244</b>	<i>100,00</i>	<b>1 195 819</b>	<i>100,00</i>	<b>(1 576)</b>	<i>-0,13</i>
- Achats stockés approvisionnement						
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance directe						
<b>MARGE BRUTE PRODUCTION (b)</b>	<b>1 194 244</b>	<i>100,00</i>	<b>1 195 819</b>	<i>100,00</i>	<b>(1 576)</b>	<i>-0,13</i>
<b>MARGES ( Commerciale + Production )</b>	<b>1 194 244</b>	<i>100,00</i>	<b>1 195 819</b>	<i>100,00</i>	<b>(1 576)</b>	<i>-0,13</i>
- Achats non stockés (c)	11 512	<i>0,96</i>	18 412	<i>1,54</i>	(6 901)	<i>-37,48</i>
- Autres charges externes (c)	1 410 336	<i>118,09</i>	1 494 843	<i>125,01</i>	(84 507)	<i>-5,65</i>
<b>VALEUR AJOUTEE PRODUITE (a+b-c)</b>	<b>(227 604)</b>	<i>-19,06</i>	<b>(317 436)</b>	<i>-26,55</i>	<b>89 832</b>	<i>-28,30</i>
+ Subventions d'exploitation	5 000	<i>0,42</i>			5 000	
- Impôts, taxes sur rémunérations	35 711	<i>2,99</i>	83 839	<i>7,01</i>	(48 128)	<i>-57,41</i>
- Autres impôts et taxes	5 714	<i>0,48</i>	9 538	<i>0,80</i>	(3 824)	<i>-40,09</i>
- Salaires et traitements	1 133 910	<i>94,95</i>	1 092 257	<i>91,34</i>	41 653	<i>3,81</i>
- Charges sociales	507 266	<i>42,48</i>	489 723	<i>40,95</i>	17 543	<i>3,58</i>
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>(1 905 204)</b>	<i>-159,53</i>	<b>(1 992 792)</b>	<i>-166,65</i>	<b>87 588</b>	<i>-4,40</i>
+ Reprises sur amortissements et provisions						
+ Autres produits d'exploitation	10		1 656	<i>0,14</i>	(1 646)	<i>-99,40</i>
+ Transfert de charges d'exploitation	93 251	<i>7,81</i>	105 471	<i>8,82</i>	(12 220)	<i>-11,59</i>
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions	43 697	<i>3,66</i>	33 808	<i>2,83</i>	9 889	<i>29,25</i>
- Autres charges de gestion courante	6 604	<i>0,55</i>	7 675	<i>0,64</i>	(1 071)	<i>-13,95</i>
<b>RESULTAT EXPLOITATION</b>	<b>(1 862 244)</b>	<i>-155,94</i>	<b>(1 927 148)</b>	<i>-161,16</i>	<b>64 904</b>	<i>-3,37</i>
Bénéfice-perte sur opérations en commun						
+ Produits financiers	6 698 836	<i>560,93</i>	1 737 078	<i>145,26</i>	4 961 758	<i>285,64</i>
- Charges financières	2 597 026	<i>217,46</i>	2 851 886	<i>238,49</i>	(254 860)	<i>-8,94</i>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>2 239 566</b>	<i>187,53</i>	<b>(3 041 956)</b>	<i>-254,38</i>	<b>5 281 522</b>	<i>-173,62</i>
Produits exceptionnels	50 004	<i>4,19</i>	292 074	<i>24,42</i>	(242 070)	<i>-82,88</i>
- Charges exceptionnelles	26 151	<i>2,19</i>			26 151	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>23 853</b>	<i>2,00</i>	<b>292 074</b>	<i>24,42</i>	<b>(268 221)</b>	<i>-91,83</i>
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices	(2 212 448)	<i>-185,26</i>	(2 872 457)	<i>-240,21</i>	660 009	<i>-22,98</i>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>4 475 868</b>	<i>374,79</i>	<b>122 575</b>	<i>10,25</i>	<b>4 353 293</b>	<i>N/S</i>

**DOSSIER ANNUEL**

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

**ETATS FISCAUX ET CREDITS D'IMPOTS**

Direction Générale des Finances Publiques

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012020** et clos le **31122020** Régime simplifié d'imposition  Régime réel normal   
 Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe  Si PME innovante  Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration: SIE LILLE - SECLIN, 5 rue Pierre Legrand, Hotel des impôts, 59045 LILLE CEDEX  
 Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

<b>A IDENTIFICATION</b>	SA ARIANE 60 Avenue de l'Harmonie			<b>B ACTIVITÉ</b>
	59262 SAINGHIN EN MELANTOIS			
	651 Insp. IFU	321522 N° dossier	48034489400047 N° Siret	
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :				Activités exercées (souligner l'activité principale): <b>Activités des sociétés holding</b> Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)  
 - Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante: 01012006  
 - Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.  
 S.A. ARIANE 60 AVENUE DE L'HARMONIE  
 59262 SAINGHIN EN MELANTOIS  
 n° SIRET: 4 8 0 3 4 4 8 9 4 0 0 0 3 9

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux de 31 %		Bénéfice imposable au taux de 28 %		Bénéfice imposable au taux de 15 %		Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)	<b>978 630</b>
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%								
<b>2 Plus-values</b>	Plus-values à long terme imposables au taux de 15%			Plus-values à long terme imposables au taux de 19%			Plus-values exonérées art.238 quindecies	
	Plus-values à long terme imposables au taux de 15%		Autres plus-values imposables au taux de 19%		Plus-values à long terme imposables au taux de 0%	3 240 000		
<b>3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b> (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2								
Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/>			Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>			Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A <input type="checkbox"/>		
Entreprises nouvelles art.44 septies <input type="checkbox"/>			Zones franches d'activité art.44 quaterdecies <input type="checkbox"/>			Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>		
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>			Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>			Plus-values exonérées relevant du taux à 15% <input type="checkbox"/>		
Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>								
<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer</b> dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>								

## D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).  
**1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt**  
 Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement  
**2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.** Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

## F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI)   
 2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :  
 3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2)   
 Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

## G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? **OUI** Si oui, indication du logiciel utilisé **SAGE**  
 ECF  Nom et adresse du prestataire

OGA/OMGA  Viseur conventionné   
 Nom, adresse, téléphone :  
 - Professionnel de l'expertise comptable : EQUIDEM CONSEIL 181 rue de Menin 59520 MARQUETTE LEZLILLE 0320708081  
 I  
 - Conseil :  
 - CGA/OMGA ou viseur conventionné :  
 N° d'agrément

A Sainghin-En-Mélantois le 09042021 Signature et qualité du déclarant **MME FLEUROUX** **PRESIDENTE**

Les dispositions des articles 34,35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 stipulent : elles garantissent pour les données vous concernant un droit d'accès et de rectification auprès de votre service des impôts



(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SA ARIANE**  
et Date de clôture de l'exercice **31122020**

**J DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2020, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)** (voir les explications figurant sur la notice)

Taux de 15 %  
(art. 219 I a ter et a quater du CGI)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

Formulaire obligatoire (article 54 quater  
du Code général des impôts)

## RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE \_\_\_\_\_ ou exercice

Désignation de l'entreprise SA ARIANEdu 01012020Adresse 60 Avenue de l'Harmonie59262 SAINGHIN EN MELANTOISau 31122020

A - FRAIS ALLOUES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES : v. notice ①								
NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPE					ADRESSE COMPLETE			
1	TORCK Gilles		Chargé de projets		199 route de Wervicq La Roseraie	59560	COMINES	
2	FLEUROUX Stéphanie		Présidente		34 rue des Poilus	59780	WILLEMS	
3	BOULOGNE Virginie		Juriste		660 rue Bécu	62136	LA COUTURE	
4	CUVELIER Marion		Directeur Général		20 rue du Maréchal Joffre	59830	BOUGHELLES	
5	WATTEEL Damien		Directeur Adm et Financier		1 Clos de la Chapelle	59830	Bourghelles	
6								
7								
8								
9								
10								
REMUNERATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFERENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	210 091		1 884	<b>211 975</b>	6 775			<b>218 750</b>
2	162 000		4 467	<b>166 467</b>	545			<b>167 012</b>
3	155 660			<b>155 660</b>	1 408			<b>157 068</b>
4	108 000		1 634	<b>109 634</b>				<b>109 634</b>
5	98 400		3 000	<b>101 400</b>	1 541			<b>102 941</b>
6								
7								
8								
9								
10								
**	<b>734 151</b>		<b>10 984</b>	<b>745 136</b>	<b>10 269</b>			<b>755 404</b>

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	3 164
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	14 535
<b>Total</b>	<b>17 699</b>

C - ELEMENTS DE REFERENCE ( v. notice ① ) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice .....(total col. 9 + total col. 10) ⑩	<b>773 104</b>	- de l'exercice ..... ⑩	<b>2 261 370</b>
- de l'exercice précédent ⑩	<b>804 911</b>	- de l'exercice précédent ⑩	<b>(2 705 927)</b>
Nom et qualité du signataire MME FLEUROUX PRESIDENTE		A Sainghin-En-Mélantois....., le <b>09/04/2021</b> Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

# Etat de suivi des sursis et des reports d'imposition

Désignation de l'entreprise apporteuse : SAS PLACE DES SAVEURS  
N° SIRET : 50168918600101

59262 SAINGHIN-EN-MELANTOIS

Désignation de l'entreprise bénéficiaire : ARIANE  
N° SIRET : 48034489400047

59262 SAINGHIN-EN-MELANTOIS

## Nature de l'opération

- |  |                                     |   |                          |
|--|-------------------------------------|---|--------------------------|
| - Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés<br>(art. 210 A et 210 B du CGI) | <input checked="" type="checkbox"/> | - Apports d'entreprises individuelles en sociétés<br>(art. 151 octies du CGI) | <input type="checkbox"/> |
| - Echanges d'actions dans le cadre d' O.P.E.<br>(art. 38-7 du CGI)                           | <input type="checkbox"/>            | - Echanges de titres d' O.P.C.V.M.<br>(art. 38-5 bis du CGI)                  | <input type="checkbox"/> |
| - Echanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions<br>(art. 38-7 bis du CGI)        | <input type="checkbox"/>            | - Transformation en S.C.O.P.<br>(art. 210 D du CGI)                           | <input type="checkbox"/> |
| - Apports réalisés par les SCP (art. 151 octies A du CGI)                                    | <input type="checkbox"/>            |   |                          |

Date de réalisation de l'opération : 10/08/2020

## SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES

Néant. La valeur nette comptable correspond à la valeur fiscale

BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale ①	Valeur comptable ②	Soulte éventuellement reçue (1) ③	Soulte éventuellement imposée (1) ④	Valeur d'échange ou d'apport des biens ⑤
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations					
Autres immobilisations financières					

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées à l'article 210 B du CGI lorsque la société apporteuse a reçu une soulte à l'occasion d'un apport de titre assimilé à un apport de branche complète d'activité.

## SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES

Néant. La valeur nette comptable correspond à la valeur fiscale

BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration ①	Montant net des plus-values réalisées ②	Montant antérieurement réintégré ③	Montant rapporté au résultat de l'exercice ④	Montant restant à réintégrer ⑤
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation ( carrières, sablières, ardoisières,...)					
Constructions					
Installations tech., mat. et out. industriels					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL					



Formulaire obligatoire

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
**RÉDUCTION ET CRÉDIT D'IMPÔT DE L'EXERCICE**

Exercice clos le 31/12/2020 Au titre de l'année civile 2020 Néant

Dénomination de l'entreprise	SA ARIANE	N° Siren :480344894
Adresse	60 Avenue de l'Harmonie	59262 SAINGHIN EN MELANTOIS

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés  PME au sens communautaire

Dénomination de la société mère	ARIANE	N° Siren :480344894
Adresse	60 Avenue de l'Harmonie	59262 SAINGHIN EN MELANTOIS

**I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSES DE DÉCLARATION SPÉCIALE**

MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat	12 000
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	67 000
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	

**Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (exploitations situées à Mayotte)**

Dont préfinancement	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

**II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE**

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
--	--

**PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts»)**

**III - CAS PARTICULIERS**

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N			

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois			

**IV - MÉCÉNAT - Liste des bénéficiaires finaux** Cf.état 2069RCI- Mécénat - Liste des bénéficiaires finaux

Pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.





DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
**REDUCTION D'IMPOT MECENAT**

(Article 238 bis du code général des impôts)

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020 ou année 2020 <sup>1</sup>

FICHE D'AIDE AU CALCUL

**Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration.  
La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif de la réduction d'impôt mécénat.**

Dénomination de l'entreprise	SA ARIANE		
Adresse	60 Avenue de l'Harmonie	59262 SAINGHIN EN MEL	
N° SIREN	480344894		

**SOCIETE BENEFICIAIRE DU REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES (COCHER LA CASE)**

Dénomination de la société mère	S.A. ARIANE		
Adresse	60 Avenue de l'Harmonie	59262	SAINGHIN EN MELANTOIS
N° SIREN	480344894		

Chiffre d'affaires de l'exercice	1	1 194 244	Plafond de déductibilité (20 000 € ou ligne 1 x 5%) <sup>2</sup>	2	20 000
----------------------------------	---	-----------	---	---	--------

**I - DEPENSES ENGAGEES AU COURS DE L'EXERCICE OUVRANT DROIT A REDUCTION D'IMPOT**

Versements effectués au profit d'oeuvres ou organismes <sup>3</sup>	3	67 000	
• Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen <sup>4</sup>	3b	67 000	
• Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	3c		
• Dont dépenses inférieures ou égales au plafond (montant ligne 3 limité au montant ligne 2)	4	20 000	
• Dont dépenses supérieures au plafond (ligne 3 - ligne 4 si montant ligne 3 > montant ligne 2)	5		47 000
Dépenses engagées en vue de l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants qui sont inscrites à un compte d'actif immobilisé (article 238 bis AB du CGI)	6		
Plafonnement des dépenses [(ligne 6 dans la limite des montants (ligne 2 - ligne 4)]	7		

**II - APPRECIATION DU MONTANT DES DEPENSES ENGAGEES AU COURS DE L'EXERCICE AU REGARD DU PLAFOND DE DEDUCTIBILITE**

Plafond de déductibilité utilisé (ligne 4 + ligne 7)	8	20 000	
Montant maximum des excédents de versement des exercices antérieurs pouvant être pris en compte (ligne 2 - ligne 8)	9		

<sup>1</sup> Pour les entreprises individuelles.

<sup>2</sup> Le plafond de 20 000 €, alternatif à celui de 5 % du chiffre d'affaires, s'applique aux versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2020. Les entreprises peuvent appliquer le plafond de 20 000 € ou celui de 5 pour mille du chiffre d'affaires lorsque ce dernier montant est plus élevé.

<sup>3</sup> Les entreprises qui effectuent au cours d'un exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt déclarent à l'administration fiscale le montant et la date de ces dons et versements, l'identité des bénéficiaires ainsi que, le cas échéant, la valeur des biens et services reçus, directement ou indirectement, en contrepartie. La transmission de ces informations s'effectue sur un tableau annexe du formulaire n° 2069-RCI-SD. L'obligation déclarative complémentaire ayant été intégrée à la déclaration n° 2069-RCI-SD, l'absence de dépôt de cette déclaration est sanctionnée par une amende fiscale prévue au second alinéa du 1 de l'article 1729 B du CGI.

<sup>4</sup> Montant des dons et versements consentis à des organismes agréés dans les conditions prévues à l'article 1649 nonies du code général des impôts et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Lorsque ces dons et versements ont été effectués au profit d'un organisme non agréé et situé dans un Etat précédemment cité, la réduction d'impôt fait l'objet d'une reprise, sauf lorsqu'il est produit dans le délai de dépôt de la déclaration les pièces justificatives attestant que cet organisme poursuit des objectifs et présente des caractéristiques similaires aux organismes dont le siège est situé en France.

Pour les entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant des dons consentis à ces organismes sur le relevé de solde n° 2572-SD

**III - PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS EFFECTUES AU TITRE D'EXERCICES ANTERIEURS ET REPORTABLES**

Ce tableau est servi uniquement si l'entreprise dispose d'excédents de versement constatés au cours d'exercices antérieurs et si au cours de l'exercice considéré, la somme des versements effectués au titre des articles 238 bis et 238 bis AB du CGI est inférieure au plafond de déductibilité.

	Totalité des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents imputables <sup>5</sup>	Limite de prise en compte des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents <sup>6</sup>		Excédents imputés <sup>7</sup>		Excédents restant à imputer <sup>8</sup> (colonne 1 - colonne 3)
				3		
	1	2		3		4
N-5		A		10		
N-4		B (A-10)		11		
N-3		C (B-11)		12		
N-2		D (C-12)		13		
N-1		E (D-13)		14		
				15	Total	

**IV - DETERMINATION DU MONTANT DE LA REDUCTION D'IMPOT**

Dépenses inférieures ou égales au plafond de déductibilité (reporter ligne 4)	16	20 000
• Dont fraction des versements inférieure ou égale à 2 millions d'euros	17	20 000
• Dont fraction des versements supérieure à 2 millions d'euros	18	
• Dont fraction des versements ouvrant droit à une réduction au taux de 60 % sans application du seuil de 2 millions d'euros <sup>9</sup>	19	
Excédents des années antérieures imputés (reporter ligne 15)	20	
• Dont excédents des années antérieures ouvrant droit à une réduction de 60 % <sup>10</sup>	21	
• Dont excédents des années antérieures ouvrant droit à une réduction de 40 %	22	
Réduction d'impôt de l'exercice <sup>11</sup> [ligne 17 + ligne 19 + ligne 21] x 60 % + [ligne 18 + ligne 22] x 40 %	23	12 000

**Entreprises individuelles:** les montants déterminés lignes 3b, 3c et 23 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui déterminé ligne 23 sur la déclaration n° 2042-C-PRO.

**Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés:** les montants déterminés ligne 3b, 3c et 23 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 3b et 23 sur le relevé de solde n° 2572-SD

**V - REPARTITION DE LA REDUCTION D'IMPOT ENTRE LES ASSOCIES DE LA SOCIETES DE PERSONNES (OU ASSIMILES) <sup>12</sup>**

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote part de la réduction d'impôt
<b>Total</b>		

**VI - UTILISATION DE LA REDUCTION D'IMPOT MECENAT (A SERVIR UNIQUEMENT PAR LES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES)**

Montant de l'impôt dû au titre de l'exercice avant imputation de la réduction d'impôt	24	
Montant de la réduction d'impôt mécénat (Report du montant porté ligne 23)	25	12 000
Montant de l'impôt dû après imputation de la réduction d'impôt (montant case 24 - montant case 25 si case 24 > case 25).	26	
Montant du solde de réduction d'impôt non imputée sur l'impôt (montant case 25 - montant case 24 si case 25 > case 24)	27	12 000

<sup>5</sup> Reporter la totalité des excédents imputables y compris les montants supérieurs au plafond déterminé ligne 9.

<sup>6</sup> Reporter case A, le montant de l'excédent imputable limité au montant porté ligne 9.

Dans l'hypothèse où le montant porté dans la colonne 1 est inférieur au montant porté colonne 2, reporter sur les années suivantes dans la colonne 2 le reliquat de la limite de prise en compte des excédents.

<sup>7</sup> Le montant d'excédents imputés est égal au montant de la colonne 1 dans la limite du montant de la colonne 2.

<sup>8</sup> Ces montants seront reportés pour le calcul de la réduction d'impôt mécénat de l'année suivante

<sup>9</sup> Les montants versés au profit de certains organismes sans but lucratif définis à la deuxième phrase du 2 de l'article 238 bis du CGI ouvrent droit au taux de 60 % sans application du seuil de 2 millions d'euros. Ces montants ne doivent pas être pris en compte dans les versements portés ligne 17 et 18.

<sup>10</sup> Le taux de réduction d'impôt applicable aux excédents de versements des années antérieures est le taux auxquels ils ont ouvert droit à la réduction d'impôt en application du premier alinéa du 2 de l'article 238 bis du CGI.

<sup>11</sup> Montant à reporter sur la déclaration n°2069-RCI-SD

<sup>12</sup> Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 165 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global décerné est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 16.

## DOSSIER ANNUEL

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

# LIASSE FISCALE

Désignation de l'entreprise : <b>SA ARIANE</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <b>12</b>					
Adresse de l'entreprise : <b>60 Avenue de l'Harmonie</b>		Durée de l'exercice précédent * <b>12</b>					
Numéro SIRET * <b>4 8 0 3 4 4 8 9 4 0 0 0 4 7</b>			Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N, clos le, <b>31122020</b>					
		N-1 <b>31122019</b>					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
			Net 3				
			Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	5 865	5 865	
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	305 796	157 418	148 378
		Immobilisations en cours	AV	AW			70 980
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	144 595 308	84 690 034	59 905 274
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	19 762 213	221 829	19 540 384
		Autres titres immobilisés	BD	BE	5 236 071	5 236 070	1
Prêts		BF	BG			1	
Autres immobilisations financières *		BH	BI				
<b>TO TAL (II)</b>		BJ	BK	<b>169 905 252</b>	<b>90 311 214</b>	<b>79 594 038</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	610 822		610 822
		Autres créances (3)	BZ	CA	2 719 076		2 719 076
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE	6 000 000	153 000	5 847 000
Disponibilités		CF	CG	5 209 415		5 209 415	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	33 519		33 519	
	<b>TO TAL (III)</b>	CJ	CK	<b>14 572 833</b>	<b>153 000</b>	<b>14 419 833</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Ecart de conversion actif * (VI)	CN						
<b>TO TAL GENERAL (I à VI)</b>		CO	IA	<b>184 478 084</b>	<b>90 464 214</b>	<b>94 013 870</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail:			CP	26 374	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété: *							
Immobilisations :			Stocks :			Créances :	

Désignation de l'entreprise <b>SA ARIANE</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....128.267.156..... )	DA	128 267 156	128 267 156
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	6 582 968	6 582 968
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG	1 844 050	1 844 050
	Report à nouveau	DH	(60 602 914)	(60 725 489)
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	<b>4 475 868</b>	<b>122 575</b>
	Subventions d'investissement	DJ	9 361	
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TO TAL (I)</b>	DL	<b>80 576 488</b>	<b>76 091 260</b>
	<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
<b>TO TAL (II)</b>		DO		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TO TAL (III)</b>	DR		
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 022 514	3 023 253
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV	9 522 870	8 315 242
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	484 949	399 329
	Dettes fiscales et sociales	DY	382 049	389 132
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	25 000	
Compte régul.	EB			
	<b>TO TAL (IV)</b>	EC	<b>13 437 382</b>	<b>12 126 956</b>
	Ecarts de conversion passif * <b>(V)</b>	ED		
	<b>TO TAL GENERAL (I à V)</b>	EE	<b>94 013 870</b>	<b>88 218 216</b>
<b>RENVois</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	13 437 382	12 126 956	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	3 022 514	3 023 253	

Désignation de l'entreprise : SA ARIANE		Exercice N			Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC			
	Production vendue { biens* services* }	FD	FE	FF			
		FG	FH	FI	1 194 244	1 195 819	
		FJ	FK	FL	<b>1 194 244</b>	<b>1 195 819</b>	
	Chiffres d'affaires nets*						
	Production stockée *			FM			
	Production immobilisée *			FN			
	Subventions d'exploitation			FO	5 000		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FP	93 251	105 471	
	Autres produits (1) (11)			FQ	10	1 656	
<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	<b>1 292 505</b>	<b>1 302 946</b>	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS			
	Variation de stock (marchandises) *			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	1 421 847	1 513 255	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	41 424	93 377	
	Salaires et traitements *			FY	1 133 910	1 092 257	
	Charges sociales (10)			FZ	507 266	489 723	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA	43 697	33 808
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)			GE	6 604	7 675	
	<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	<b>3 154 748</b>	<b>3 230 094</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>				GG	<b>(1 862 244)</b>	<b>(1 927 148)</b>	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		15 086	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	309 118	306 277	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	6 389 719	1 415 715	
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	<b>6 698 836</b>	<b>1 737 078</b>	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	2 460 000	2 451 383	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	137 026	400 503	
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	<b>2 597 026</b>	<b>2 851 886</b>	
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	<b>4 101 810</b>	<b>(1 114 808)</b>	
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	<b>2 239 566</b>	<b>(3 041 956)</b>	

Désignation de l'entreprise <b>SA ARIANE</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	6 285	292 074
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	16 639	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	27 080	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	<b>50 004</b>	<b>292 074</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	25 000	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	1 151	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	<b>26 151</b>	
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	<b>23 853</b>	<b>292 074</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(2 212 448)	(2 872 457)
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	<b>8 041 345</b>	<b>3 332 098</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	<b>3 565 477</b>	<b>3 209 523</b>
<b>5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>		HN	<b>4 475 868</b>	<b>122 575</b>
<b>RENVois</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP		
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	248 203	283 883
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	86 306	69 480
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	93 251	105 471
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9				
dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Charges et Produits exceptionnels de gestion	25 000	6 285		
Produits de cession d'éléments d'actif		14 000		
Quote part de subvention virée au compte de résultat		2 639		
Dotations et Reprises sur provisions pour risques et charges		27 080		
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	1 151			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		



(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

Désignation de l'entreprise <b>SA ARIANE</b>										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				KD	5 865	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[ Dont Composants	L9	KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	[ Dont Composants	M1	KM		KN		KO			
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[ Dont Com- posants	M2	KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[ Dont Com- posants	M3	KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX			
		Matériel de transport *			KY	131 290	KZ		LA	115 184		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	116 262	LC		LD	7 061		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	<b>TOTAL III</b>				LN	247 551	LO		LP	122 246		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
Autres participations				8U	182 942 684	8V		8W	323 510			
Autres titres immobilisés				1P	5 236 071	1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V				
<b>TOTAL IV</b>				LQ	188 178 755	LR		LS	323 510			
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>				ØG	188 432 171	ØH		ØJ	445 756			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
						1		2		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				IO		LV	5 865	LW		1X	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport		IV		MP	60 245	MQ	186 229	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	3 756	MT	119 567	MU		
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
<b>TOTAL III</b>				IY		NG	64 001	NH	305 796	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations				IØ	18 121 426	ØX	787 248	ØY	164 357 521	ØZ	
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C	5 236 071	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F		2G	
	<b>TOTAL IV</b>				I3	18 121 426	NJ	787 248	NK	169 593 591	2H	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>				I4	18 121 426	ØK	851 249	ØL	169 905 252	ØM		

Exercice N clos le : **31 12 20 20**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SA ARIANE** Néant \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [ (col.1 - col.2) - col.5 (5) ]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
<b>10 TOTAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

**CADRE B**

**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>SA ARIANE</b>										Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>CADRE A</b>											
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH		
			<b>5 865</b>						<b>5 865</b>		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions			PM		PN		PO		PQ		
			PR		PS		PT		PU		
Inst. générales, agencements et aménagement des constructions			PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations			QD		QE		QF		QG		
			QH		QI		QJ		QK		
Matériel de transport			113 471		29 138		60 245		82 364		
corporelles			QL		QM		QN		QO		
			QP		QR		QS		QT		
Matériel de bureau et informatique, mobilier			63 100		15 710		3 756		75 053		
Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT		
<b>TOTAL III</b>			<b>176 571</b>		<b>44 848</b>		<b>64 001</b>		<b>157 418</b>		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>			<b>182 436</b>		<b>44 848</b>		<b>64 001</b>		<b>163 282</b>		
<b>CADRE B</b>											
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</b>											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements <b>TOTAL I</b>		M9	N1	N2		N3	N4	N5		N6	
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>		N7	N8	P6		P7	P8	P9		Q1	
Terrains		Q2	Q3	Q4		Q5	Q6	Q7		Q8	
Constructions		Sur sol propre		R2		R3	R4	R5		R6	
		Sur sol d'autrui		R8		R9	S1	S2	S3		S4
Inst. gales, agenc et am des const.		S5	S6	S7		S8	S9	T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5		T6	T7	T8		T9	
Autres immob. corporelles		Inst. gales, agenc am divers		U2		U3	U4	U5		U6	
		Matériel de transport		U9		V1	V2	V3		V4	
		Mat. bureau et inform mobilier		V6		V7	V8	V9	W1		W2
		Emballages récup. et divers		W4		W5	W6	W7	W8		W9
<b>TOTAL III</b>		X2	X3	X4		X5	X6	X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL IV</b>		NL				NM				NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP	Q9	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
<b>CADRE C</b>											
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations								SP		SR	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>SA ARIANE</b>					Néant <input type="checkbox"/> *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquièmes H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	27 080	5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	<b>27 080</b>	<b>27 080</b>	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- incorporelles</li> <li>- corporelles</li> <li>- titres mis en équivalence</li> <li>- titres de participation</li> <li>- autres immobilisations financières (1) *</li> </ul>	6A	6B	6C	6D	
			6E	6F	6G	6H	
			Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
			9U	9V	9W	9X	
			Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	47 000	7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	<b>112 347 529</b>	<b>2 460 000</b>	<b>24 506 597</b>	<b>90 300 932</b>	
	<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III )</b>	7C	<b>112 347 529</b>	<b>2 487 080</b>	<b>24 533 677</b>	<b>90 300 932</b>	
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'exploitation</li> <li>- financières</li> <li>- exceptionnelles</li> </ul>	UE		UF			
		UG	2 460 000	UH	6 385 171		
		UJ		UK	27 080		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.							

## 2056 - Détail des autres immobilisations financières au 31/12/2020

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
PROV. POUR DEPREC. DES AUTRES IMMOS FIN.	5 236 070			5 236 070
<b>Totalisation</b>	<b>5 236 070</b>			<b>5 236 070</b>

## 2056 - Détail des autres provisions pour dépréciation au 31/12/2020

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
PROV. POUR DEPREC. DES VMP	200 000		47 000	153 000
<b>Totalisation</b>	<b>200 000</b>		<b>47 000</b>	<b>153 000</b>

Désignation de l'entreprise : SA ARIANE		Néant <input type="checkbox"/> *						
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL	19 762 213	UM	248 203	UN	19 514 010	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	UX	610 822		610 822			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO )	Z1						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	9 172		9 172			
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	1 284 215		1 284 215		
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	111 180		111 180		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP	8 000		8 000		
	Groupe et associés (2)	VC	1 303 710		1 303 710			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	2 800		2 800			
	Charges constatées d'avance	VS	33 519		33 519			
	<b>TOTAUX</b>		VT	<b>23 125 630</b>	VU	<b>3 611 621</b>	VV	<b>19 514 010</b>
RENVois	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
	des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	3 022 514		3 022 514			
	à plus d' 1 an à l'origine	VH						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	484 949		484 949			
Personnel et comptes rattachés		8C	118 289		118 289			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	154 076		154 076			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	97 437		97 437			
	Obligations cautionnées	VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	12 248		12 248			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	9 522 870		9 522 870			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	25 000		25 000			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2						
Produits constatés d'avance		8L						
<b>TOTAUX</b>		VY	<b>13 437 382</b>	VZ	<b>13 437 382</b>			
RENVois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		1 454 098	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK						

Désignation de l'entreprise : <b>SA ARIANE</b>						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <b>31122020</b>			
<b>I. RÉINTEGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		WA	<b>4 475 868</b>		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)									WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	15 794	XE	18 423
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	2 629		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX		XW	
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*									XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)									I7	9 901
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7				K7	
	RÉGIME D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉREES	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %									I8
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions			WN		
Écart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									XR	200 000	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			WQ	34 644
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art.209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3		
						<b>TOTAL I</b>		WR	<b>4 738 836</b>		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *									WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)									WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs									WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									WH	3 240 000
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales * ( Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation )									WW	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)									WB	
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .									I6	
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *									WZ	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *		Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA
			Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies et octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC
			Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septedecies)		PB
			Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									XS	173 000	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI	
		Dt déd. exc (art 39 decies A)		YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)		YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)		YC	
		Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL	Dt déd. exc. (art 39 decies D)		YD	
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2		
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>		XH	<b>5 717 466</b>		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice ( I moins II )								XI			
déficit ( II moins I )								XJ	<b>978 630</b>		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								XL			
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE</b> (ligne XN) ou <b>DÉFICIT</b> reportable en avant (ligne XO)						<b>0</b>		XN	<b>978 630</b>		



## 2058A - Réintégrations diverses au 31/12/2020

Libellé	Montant
RESULTAT INTERCALAIRE TUP PDS	14 644
MECENAT 20K€SUR LES 67K€VERSEES	20 000
<b>Totalisation</b>	<b>34 644</b>

## 2058A - Déductions diverses au 31/12/2020

Libellé	Montant
REPRISE DE PROV, VMP	47 000
BONI DE TUP PDS	35 117
REDUCTION IS MECENAT 2020	12 000
IS INTEG. FISCALE - PRODUIT	2 210 349
<b>Totalisation</b>	<b>2 304 466</b>

Désignation de l'entreprise <b>SA ARIANE</b>		Néant <input type="checkbox"/> *
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	73 410
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :</b>	YN	YO
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : <b>SA ARIANE</b>										Néant <input type="checkbox"/> *											
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(60 725 489)	AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB														
							- Autres réserves	ZD													
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	122 575		Dividendes	ZE															
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF															
	<b>TOTAL I</b>	ØF	<b>(60 602 914)</b>		Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG		(60 602 914)													
							<b>TOTAL II</b>	ZH	<b>(60 602 914)</b>												
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		Exercice N-1 :									
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )	J7				YQ															
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR															
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS															
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance					YT															
	- Locations, charges locatives ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois ) et de copropriété	J8	125 228			XQ	127 432	116 939													
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU															
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	974 722	1 054 178													
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV															
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )	ES				ST	319 693	342 139													
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	<b>1 421 847</b>	<b>1 513 255</b>												
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	3 079	5 957													
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS				9Z	38 345	87 420													
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	<b>41 424</b>	<b>93 377</b>												
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée					YY	253 825	254 364													
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	201 596	513 882													
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2020) *					ØB	1 004 553														
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS															
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	1,18 %	1,32 %													
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0				ZR	1										
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG														
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH														
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	(978 630)	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL													
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC												
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	35 359	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO													
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF												
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	4	8	0	3	4	4	8	9	4	0	0	3

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SA ARIANE						Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE</b>							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1	MAT. DE TRANSPORT	60 245		60 245		
	2	MAT. INFORMATIQUE	3 756		3 756		
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
<b>B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>			<b>Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *</b>				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦				⑧	⑨	⑩	
				19%	15% ou 12,80%	0%	⑫
I - Immobilisations *	1	14 000	14 000	14 000			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				5 700 000	
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				2 460 000	
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))			<b>14 000</b>			<b>3 240 000</b>	
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)	(Ventilation par taux)	(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SA ARIANE

Néant  \***A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME**

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
<b>TOTAL 1</b>					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
	N - 8				
N - 9					
<b>TOTAL 2</b>					

**B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS**

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxés lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission  
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
<b>TOTAL</b>				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **SA ARIANE** Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ \*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ \*.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU**

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES \***

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❻	Solde des moins-values à reporter col. ❷ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻
	A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ❸	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❹	A 15 % Ou A 16,5 % <sup>(1)</sup> ❺		
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N - 3						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <b>SA ARIANE</b>				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
<b>I</b>	<b>SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N</b>					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL</b> (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
<b>TOTAL</b> (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II</b>	<b>RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)</b>					
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice <b>①</b>	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année <b>②</b>	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice <b>⑤</b>		
		donnant lieu à complément d'impôt <b>③</b>	ne donnant pas lieu à complément d'impôt <b>④</b>			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Désignation de l'entreprise : <b>SA ARIANE</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : <b>01012020</b>		et clos le : <b>31122020</b>	
		Durée en nombre de mois <b>12</b>	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel	YP	11	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
<b>I - Chiffre d'affaire de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 194 244	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	97 798	
<b>TOTAL 1</b>		OX	<b>1 292 042</b>
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	10	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	5 000	
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
<b>TOTAL 2</b>		OM	<b>5 010</b>
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats	ON	11 512	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	1 308 838	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	6 604	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
<b>TOTAL 3</b>		OJ	<b>1 326 954</b>
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée		OG	<b>(29 902)</b>
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	(29 902)
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EY	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	1 292 042	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	11	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	129 602 047	
Période de référence	GY	01/01/2020	GZ 31/12/2020
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

**17** **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE **3|1|1|2|2|0|2|0**

N° SIRET **4|8|0|3|4|4|8|9|4|0|0|0|4|7**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SA ARIANE**

ADRESSE ( voie ) **60 Avenue de l'Harmonie**

CODE POSTAL **59262**

VILLE **SAINGHIN EN MELANTOIS**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 **6**

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 **67 064 271**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 **8**

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 **61 202 885**

**I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique **SC** Dénomination **MYRTILLES**

N° SIREN (si société établie en France) **799367693** % de détention **10,68** Nb de parts ou actions **13 700 001**

Adresse : N° **1** Voie **Allée les Airelles**

Code postal **59115** Commune **LEERS** Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

**II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) **M** Nom patronymique **TORCK** Prénom(s) **Gilles**

Nom marital % de détention **14,23** Nb de parts ou actions **18 252 939**

Naissance : Date **09081976** N° département **59** Commune **CROIX** Pays **FRANCE**

Adresse : N° **199** Voie **Route de WERVICQ**

Code postal **59560** Commune **COMINES** Pays **FRANCE**

Titre (2) **MME** Nom patronymique **TORCK** Prénom(s) **Stéphanie**

Nom marital **FLEUROUX** % de détention **12,80** Nb de parts ou actions **16 414 793**

Naissance : Date **29081967** N° département **59** Commune **CROIX** Pays **FRANCE**

Adresse : N° **34** Voie **Rue des Poilus**

Code postal **59780** Commune **WILLEMS** Pays **FRANCE**

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|1|1|2|2|0|2|0|

N° SIRET 4|8|0|3|4|4|8|9|4|0|0|0|4|7

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SA ARIANE

ADRESSE ( voie ) 60 Avenue de l'Harmonie

CODE POSTAL 59262 VILLE SAINGHIN EN MELANTOIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5 9

Forme juridique	SAS	Dénomination	ARIANE CAP DEV
N° SIREN (si société établie en France)	824647572	% de détention	100,00
Adresse :	N° 60	Voie	AVENUE DE L'HARMONIE
	Code postal 59262	Commune	SAINGHIN-EN-MELANTOIS
		Pays	FRANCE

Forme juridique	SAS	Dénomination	EVER LINKS
N° SIREN (si société établie en France)	519127120	% de détention	100,00
Adresse :	N° 60	Voie	AVENUE DE L'HARMONIE
	Code postal 59262	Commune	SAINGHIN-EN-MELANTOIS
		Pays	FRANCE

Forme juridique	SAS	Dénomination	MOSAIC
N° SIREN (si société établie en France)	501676092	% de détention	100,00
Adresse :	N° 1	Voie	BIS RUE DE VERSAILLE
	Code postal 59650	Commune	VILLENEUVE D'ASCQ
		Pays	FRANCE

Forme juridique	SAS	Dénomination	FONCIARIANE
N° SIREN (si société établie en France)	487714487	% de détention	100,00
Adresse :	N° 60	Voie	AVENUE DE L'HARMONIE
	Code postal 59262	Commune	SAINGHIN-EN-MELANTOIS
		Pays	FRANCE

Forme juridique	SAS	Dénomination	GEORGES D.
N° SIREN (si société établie en France)	572155091	% de détention	100,00
Adresse :	N° 60	Voie	AVENUE DE L'HARMONIE
	Code postal 59262	Commune	SAINGHIN-EN-MELANTOIS
		Pays	FRANCE

Forme juridique	SAS	Dénomination	FOOD EMOTION
N° SIREN (si société établie en France)	790094478	% de détention	99,17
Adresse :	N° 60	Voie	AVENUE DE L'HARMONIE
	Code postal 59262	Commune	SAINGHIN-EN-MELANTOIS
		Pays	FRANCE

Forme juridique	SARL	Dénomination	FEUILLAMENTHE
N° SIREN (si société établie en France)	834050346	% de détention	100,00
Adresse :	N° 60	Voie	AVENUE DE L'HARMONIE
	Code postal 59262	Commune	SAINGHIN-EN-MELANTOIS
		Pays	FRANCE

Forme juridique	SARL	Dénomination	PRETAPROJET
N° SIREN (si société établie en France)	844610469	% de détention	100,00
Adresse :	N° 60	Voie	AVENUE DE L'HARMONIE
	Code postal 59650	Commune	VILLENEUVE D'ASCQ
		Pays	FRANCE

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Liberté · Egalité · Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Articles 1586 ter à 1586 nonies du CGI

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES**

DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES

Au titre de 2020

Dénomination de l'entreprise : **SA ARIANE**Adresse : **60 Avenue de l'Harmonie****59262 SAINGHIN EN MELANTOIS**N° Siret de l'établissement principal : **48034489400047**Activité : **Activités des sociétés holding** Code activité : **7010Z**Déclarant Nom du signataire **MME FLEUROUX**Qualité du signataire **PRESIDENTE****A Sainghin-En-Mélanto Le 09042021****I - GENERALITES**Période de référence Exercice du **01012020** au **31122020**

Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	
---	--

**II - MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE**

Valeur Ajoutée	A2	
Chiffre d'affaires de référence	A3	1 292 042
Chiffre d'affaires de référence du groupe*	B6	129 602 047

\* CA de référence du groupe : uniquement pour les exercices clos à compter du 1er janvier 2011

**III - REPARTITIONS DES SALARIES****A - LISTE DES ETABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE**

Code NIC A4	Numéro du département A5	Commune de localisation (En toutes lettres) A6	Code INSEE commune A7	Nombre de salariés A8

**B - LISTE DES LIEUX D'EXERCICE DES SALARIES EMPLOYES PLUS DE TROIS MOIS HORS DE L'ENTREPRISE<sup>1</sup>**

Numéro du département B1	Commune de localisation (En toutes lettres) B2	Code INSEE commune B3	Nombre de salariés B4

<sup>1</sup> (Salariés sur chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise.etc.)

**DOSSIER ANNUEL**

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

**INTEGRATION FISCALE**

**REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES**

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RESULTATS  
ET DES PLUS-VALUES NETTES A LONG TERME  
POUR L'IMPUTATION DES DEFICITS ET MOINS-VALUES  
ANTERIEURS A L'ENTREE DANS LE GROUPE**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SA ARIANE**

N° SIRET : 48034489400047

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats :

SIE LILLE - SECLIN  
5 rue Pierre Legrand  
Hotel des impôts  
59045 LILLE CEDEX

Exercice ouvert le : **01012020**

clos le : **31122020**

Néant \*

<b>Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)</b>	<b>19 % <sup>(1)</sup></b>	<b>15 %</b>	<b>0 %</b>
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise 1			3 240 000
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-values à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - ( 2 + 3 ) + 4 5			<b>3 240 000</b>

<b>Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)</b>		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables ( Bénéfice : 2058 A ligne XI ) (ou déficit : 2058 A ligne XJ) 6		(978 630)
Abandons de créances et subventions directes et indirectes 7		
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 8		
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 9		
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport 10		
Réévaluations libres 11		
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 12		
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - ( 7 + 8 + 9 + 10 + 11 ) + 12 13		<b>(978 630)</b>

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotée

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

**REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES**

**DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SOCIETE  
COMME SI ELLE ETAIT IMPOSEE SEPAREMENT**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SA ARIANE**

N° SIRET : **4 8 0 3 4 4 8 9 4 0 0 0 4 7**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats : **SIE LILLE - SECLIN**  
**5 rue Pierre Legrand**  
**Hotel des impôts**  
**59045 LILLE CEDEX**

Néant  \*

Exercice ouvert le : **01012020**

clos le : **31122020**

**I - REINTEGRATIONS**

Bénéfice comptable de l'exercice  
(report de la ligne WA du 2058 A)

	E1	4 475 868
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)	E2	262 968
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A	Z7	
<b>TOTAL I</b>	<b>E3</b>	<b>4 738 836</b>

**II - DEDUCTIONS**

Perte comptable de l'exercice  
(report de la ligne WS du 2058 A)

Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)	E5	2 477 466	
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %	EY	
	• imposées au taux de 15 %	E6	
	• imposées au taux de 0 %	EZ	3 240 000
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme	E7	
	• imputées sur les déficits antérieurs	E8	
• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	I9		

**III - RESULTAT FISCAL**

<b>TOTAL II</b>	<b>F1</b>	<b>5 717 466</b>
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II) F2	
	Déficit (II-I) F3	<b>978 630</b>
Déficit de l'exercice reporté en arrière *	F4	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *	F6	
Résultat fiscal	Bénéfice F8	
	Déficit F9	<b>978 630</b>

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS  
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME  
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SA ARIANE**

Néant \*

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats :

SIE LILLE - SECLIN  
5 rue Pierre Legrand  
Hotel des impôts  
59045 LILLE CEDEX

Exercice ouvert le : **01012020**  
clos le : **31122020**

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	3 240 000
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		M5	125 014 433
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (	Nombre d'opérations sur l'exercice	M5 bis	)
Déficits imputés		J9	
Déficits reportables		M6	125 014 433
Déficits nés au titre de l'exercice		H8	978 630
Total des déficits restant à reporter		H9	125 993 064

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.: 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	A 19 % ou à 15 %	A 16,5 %	A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> et 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2) (3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		(2) (3)			
		N-2		(2) (3)		
	N-3			(2) (3)		
		N-4		(2) (3)		
	N-5			(2) (3)		
		N-6		(2) (3)		
	N-7			(2) (3)		
		N-8		(2) (3)		
	N-9			(2) (3)		
		N-10		(2) (3)		

(1) L'article 219 I-a *sexies-0* du CGI, admet sous conditions et dans certaines limites, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotés (article 219 I-a *sexies-0 bis* du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a *sexies-0* du CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-not-sd et la notice 2032-sd.





Liberté-Egalité-Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2058 ER 2021

Formulaire obligatoire (article 223 A à U  
du Code général des impôts)

DIRECTION GENERALE  
DES FINANCES PUBLIQUES

**REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES**

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT  
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME  
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.  
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SA ARIANE**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : **SIE LILLE - SECLIN**  
5 rue Pierre Legrand  
Hotel des impôts  
59045 LILLE CEDEX

Cocher la case si la déclaration  
souscrite concerne la société mère

(Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **48034489400047**

Exercice ouvert le : **01012020**

clos le : **31122020**

Néant \*

A - RESULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions				
	CA		CB				
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble				<b>978 630</b>			
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 4 du CGI)	CD						
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI).			CE				
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	638 171			
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ				
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN				
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV				
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS				
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT						
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU						
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW				
TOTAL	CX		CY	<b>1 616 801</b>			
BENEFICE (CX-CY) ou DEFICIT (CY-CX)	CZ		DA	<b>1 616 801</b>			
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations						
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions			
	Taux de 19% (3)	Taux de 15%	Taux de 0%	Taux de 19% (3)	Taux de 15%	Taux de 0%	
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	3 240 000	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	2 460 000	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (1) (art.223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9		A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY		A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2		A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6		A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA		A7	EB	EC
SOUS-TOTAL	BS	ED	EE	<b>5 700 000</b>	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS-A8) ou moins-value (A8-BS) taux de 19 %	BR				A9		
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-value (EF-ED) taux de 15 %		B7				B6	
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-value (EG-EE) taux de 0%			B5				B4
C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %							
Plus-values à 19% (art 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)			B3				

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) Le taux de 19% concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

**REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES**

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT ET AUX PLUS  
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DETERMINATION  
DU RESULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,  
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIETE MEMBRE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.  
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SA ARIANE**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

SIE LILLE - SECLIN  
5 rue Pierre Legrand  
Hotel des impôts  
59045 LILLE CEDEX

Cocher la case si la déclaration  
souscrite concerne la société mère   
(résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **48034489400047**

Exercice ouvert le : **01012020**

clos le : **31122020**

Néant \*

A - RESULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions		
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe		FA		FB		
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019		FD		FE		
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe				FZ		
Autres régularisations (à détailler)		FG		FH		
TOTAL		FK		FL		
BENEFICE (2) FK - FL      DEFICIT FL - FK		FM		FN		
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	F2	F3	GF	F4	F5
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (1)			F6	GG	F7	F8
Autres régularisations (à détailler)	GC	F9	G1	GH	G2	G3
Sous total	GD	G4	G5	GI	G6	G7
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19%	GE			GJ		
Total Plus-values (1) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15%		E8			E6	
Total Plus-values (1) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0%			E7			E5

(1) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

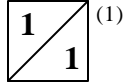
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES**

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT D'ENSEMBLE ET  
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME D'ENSEMBLE  
AU TITRE DES OPERATIONS LIEES A DES SOCIETES INTERMEDIAIRES  
ET/OU L'ENTITE MERE NON RESIDENTE ET/OU LES SOCIETES ETRANGERES**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



Dénomination de la société mère :	ARIANE		
SIREN de la société mère :	480344894		
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :	<b>SA ARIANE</b>		
SIREN de la société intégrée :	<b>480344894</b>		
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :	SIE LILLE - SECLIN 5 rue Pierre Legrand Hotel des impôts 59045 LILLE CEDEX		
Exercice ouvert le : <b>01012020</b>	clos le : <b>31122020</b>		
<b>A - RESULTAT D'ENSEMBLE</b>	<b>Montants rapportés au résultat d'ensemble</b>		<b>Montants déduits du résultat d'ensemble</b>
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) <sup>2</sup>			MB
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)	MC		MD
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI		
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML		MO
TOTAL	MP		MQ

<b>B - PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE</b>	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble		Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble	
	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA	ND	NG	NJ
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB	NE	NH	NK
TOTAL	NC	NF	NI	NL

<sup>1</sup> La société mère devra numéroter ces tableaux 2058-PAP

<sup>2</sup> Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice

**DÉTERMINATION ET SUIVI DES CHARGES FINANCIÈRES NETTES NON ADMISES EN DÉDUCTION  
ET DES CAPACITÉS DE DÉDUCTION INEMPLOYÉES EN REPORT  
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 212 BIS DU CGI**

(À souscrire par les sociétés membres d'un groupe fiscal  
pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

Exercice ouvert le : **01012020** clos le : **31122020**

Dénomination de l'entreprise	<b>SA ARIANE</b>	SIRET	48034489400047
Adresse de l'entreprise	60 Avenue de l'Harmonie 59262 SAINGHIN EN MELANT OIS		

**I - Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice**

**A - Règles de droit commun**

Charges financières nettes de l'exercice	(a)	
EBITDA fiscal de l'exercice	(b)	
Fraction de charges financières nettes du groupe non admises en déduction au titre de l'exercice et (montant le plus faible entre (a)-30%*(b) et (a)-3 000 000 €)	(c-1)	0
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes) : (c-1) - (75 % x (c-1))	(c-2)	

**B - Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé**

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	(d)	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	(e)	
Si (d) est supérieur ou égal à (e): Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75% x (c)	(f)	

**C - Règles applicables aux situations de sous-capitalisation**

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées, pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	(g)	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées, excédant une fois et demie les fonds propres	(h)	

**II - Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report**

**A - Suivi des charges financières nettes en report**

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	(i)	
Montant des charges financières nettes en reports transférées	(i bis)	
dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	(j)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)	(k)	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) + (i bis) - (j) + (k)	(l)	

**B - Suivi des capacités de déduction inemployées en report**

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	(m)				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	(n)				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	(o)				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	(p)				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	(q)				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	(r)				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c)-(f)

# ARIANE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 128 267 156 euros  
Siège social : ZAC du Parc de la Haute Borne – 60 Avenue de l'Harmonie – 59262 SAINGHIN EN  
MELANTOIS

480 344 894 RCS LILLE METROPOLE

--- oOo ---

## Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance a établi le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion.

### I - LISTE DE L'ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE SOCIÉTÉ PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE

nom	adresse	Date et lieu de naissance	SOCIÉTÉ	FONCTION
Jean Pierre Torck	Chemin Jovenneux (59390) Sailly les Lanoy	17/04/1935 à Estaires	Ariane SA	Président du conseil de Surveillance
Juliette Noël	Tressin (59152) 13, rue du Maréchal Leclerc	29/04/1969 à Craix	Ariane SA Heyters Groupe SAS Ever Links SAS PCB Création SAS Mosaic SAS Agitation des sens SAS Kronos New Time SAS Fonciarlane SAS Food Emotion SAS Nature&creation SAS Panthier SAS Ariane Cap Dev SAS Les Rougiers SC Eclioi 2008 SCI Les 3 I Fondcap Tonnelle 2010 SCI	Membre du Directoire Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Gérante Co-gérante Gérante Co-gérante Gérante
Elisabeth Torck née Bonnet	Chemin Jovenneux (59390) Sailly les Lanoy	02/02/1949 à Neuilly sur Seine	Ariane SA	Membre du Conseil de Surveillance
Gillaume Torck	Les Airelles, rue Franklin 59115 Leers	03/09/63 à Roubaix	Ariane SA Fonciarlane SAS Agitation des sens SAS Ever Links SAS Mosaic SAS Heyters Groupe SAS Food Emotion SAS Nature&creation SAS Panthier SAS PCB Création SAS Kronos New Time SAS Ariane Cap Dev SAS Myrtilles SC Framboles SC les Hérons SCI Bio Douvains SAS Les Berckois 2010 SCI	Membre du Directoire Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Gérant Gérant Gérant Président Gérant
Marion Cuvelier	Bourghelles (59830) 20, rue du Maréchal Joffre	20/07/1971 à Croix	Ariane SA Georges D. SAS Mosaic SAS Heyters Groupe SAS PCB Création SAS Agitation des sens SAS Ever Links SAS Kronos New Time SAS Food Emotion SAS Nature&creation SAS Fonciarlane SAS Panthier SAS Ariane Cap Dev SAS Eskiss SC MGT CYBELLE SC Les Vallettes IL Habitat SAS SCI les 4 chemins CYBELLE SAS Les sacralines 2010 SCI	Membre du Directoire Présidence Présidence du conseil de Surveillance Présidence du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Présidente et Membre du Conseil de Surveillance Gérante SC Les Vallettes, Présidente de Cybelle Mng. Associée gérante Présidente Représentante permanente du Gérant (SC Les Vallettes) Présidente Gérante
Gilles Torck	Comines (59560) La Roseraie – 199, route de Wervicq	09/08/1976 à Croix	Ariane SA PCB Création SAS Fonciarlane SAS Ever Links SAS Agitation des sens SAS Mosaic SAS Food Emotion SAS Nature&creation SAS Panthier SAS Ariane Cap Dev SAS Heyters Groupe SAS Kronos New Time SAS SCI DREUX 2021 La Chataigneraie SC La Roseraie 2010 SCI	Membre du Directoire Président du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Président du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Président du Conseil de Surveillance Président du Conseil de Surveillance Président du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Gérant Gérant Gérant
Isabelle Torck née VANDECANDELAERE	Les Airelles, rue Franklin 59115 Leers	11/06/1971 Villeneuve d'Ascq	Ariane SA Les Berckois 2010 SCI MMR RESTAURANT SARL SCI Philippe de comines Les Hérons SCI	Vice-Présidente et membre du Conseil de Surveillance Gérant Co-Gérante Associée Co-Gérante
Stéphane Fleury	34 rue des Poilus 59780 WILLEMS	29/08/1967 à Croix	Ariane SA Ever Links SAS Fonciarlane SAS Kronos New Time SAS Mosaic SAS Food Emotion SAS Nature&creation SAS Agitation des sens SAS Panthier SAS Heyters Groupe SAS PCB Création SAS Ariane Cap Dev SAS Fleuro 2010 SCI Masmaje SC Fruillamerche SARL	Présidence du Directoire Président du Conseil de Surveillance et représentant permanent du Président, Ariane Présidente du Conseil de Surveillance Présidente du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Gérante Gérante Gérante

## II - CONVENTION(S) CONCLUE(S) PAR UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIETE MERE AVEC UNE FILIALE

En application des dispositions légales, nous vous indiquons les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre d'une part - le directeur général- l'un des directeurs généraux délégués- l'un des administrateurs - l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société, et d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, (à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales)

## III – TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Il est rappelé que l'Assemblée Générale n'a donné aucune délégation de pouvoir relative à des augmentations de capital.

## IV - OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT DE GESTION ET LES COMPTES ANNUELS

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et le rapport de gestion ont été communiqués au Conseil de surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 font apparaître les principaux postes suivants :

	<b>Exercice 2020 en €</b>
Chiffre d'Affaires	1 194 244
Total Bilan	103 213 870
Résultat net	13 675 868

Au cours de cet exercice, l'activité sociale a été marquée par :

Pour rappel au cours de l'exercice écoulé, la Société s'est porté caution de certaines filiales afin de leur permettre de réaliser leurs projets.

La Société a absorbé la filiale PLACE DES SAVEURS qui n'avait plus d'activité depuis la cession des magasins à l'enseigne CARRE DES HALLES afin de simplifier l'organigramme.

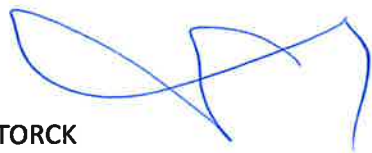
La Société a accueilli une nouvelle collaboratrice et comptait au 31/12/2020 11 ETP

Eu égard aux difficultés rencontrées par beaucoup d'associations à cause de la situation sanitaire la Société a décidé d'augmenter sa participation à différents projets associatifs et a donc fait des dons à hauteur de 50 000 euros au profit de l'Arche et 10 000 euros au profit de la Banque Alimentaire.

Par ailleurs le Conseil de surveillance reconnaît avoir eu connaissance des comptes consolidés.

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport de gestion du Directoire que les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020.

Jean Pierre TORCK  
Président du Conseil de Surveillance



Elisabeth TORCK  
Membre du Conseil de Surveillance



Isabelle TORCK  
Vice Présidente du Conseil de Surveillance



**ARIANE**

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 75 267 156 euros  
Siège social : ZAC du Parc de la Haute Borne – 60 Avenue de l'Harmonie – 59262

SAINGHIN EN MELANTOIS  
480 344 894 RCS LILLE METROPOLE

--- oOo ---

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2021  
PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt et un

Le 28 juin , à 11 heures

Les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social de la Société, sur convocation faite par le Directoire.

Il a été établie une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

La société EXCO PARIS ACE, commissaire aux comptes, a été régulièrement convoquée.

La société PRICEWATERSHOUSECOOPERS AUDIT co-commissaire aux comptes, a été régulièrement convoquée.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Pierre TORCK, en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Madame Stéphanie FLEUROUX et Madame Marion CUVELIER, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Gilles TORCK est désigné comme secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du cinquième des actions ayant droit de vote.

L'assemblée est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour de la compétence de l'assemblée ordinaire annuelle.

② 



Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence de l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre recommandée de convocation adressée aux commissaires aux comptes,
- le rapport de gestion du Directoire,
- L'inventaire de l'actif et du passif de la société au 31 décembre 2020,
- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- les comptes consolidés,
- le rapport sur la gestion du groupe,
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés,
- le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
- L'information relative au montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée

Puis, Monsieur le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Rapport de gestion du Directoire afférent à l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
- Rapport de gestion du groupe
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-86 et suivants du Code de Commerce, approbation de ces conventions
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ; quitus aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance
- Affectation du résultat
- Pouvoirs pour les dépôts et publications légales
- Questions diverses

Monsieur le Président donne lecture du rapport du Conseil de Surveillance et des rapports des commissaires aux comptes.

Il donne également lecture du rapport sur la gestion du groupe, des projets de résolutions présentés.

Puis le Président ouvre la discussion.

## Rapports des commissaires aux comptes

Les Commissaires aux comptes donnent lecture du rapport général sur les comptes annuels et du rapport spécial sur les conventions définies à l'article 18 des statuts. Les comptes annuels sont certifiés réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, de la situation financière et du patrimoine de la société. Les Commissaires aux comptes donnent ensuite lecture de leur rapport sur les comptes consolidés du groupe.

La discussion générale est ensuite ouverte, et le Président demande à l'Assemblée de faire connaître ses observations. Aucune intervention n'étant à relever, le Président propose de passer au vote des résolutions.

### PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, lesquels font apparaître bénéfice de 13 475 868 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. En conséquence elle donne au Directoire et au Conseil de Surveillance quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 15 794 € ainsi que l'impôt correspondant.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du Directoire décide d'affecter le bénéfice de 13 675 867.61 euros de la façon suivante :

- Sur le report à nouveau débiteur à hauteur de 7 602 914.29 euros le ramenant ainsi à 0,
- A hauteur de 5 % du résultat à la réserve légale soit un montant de 683 793.38 € la portant ainsi de 6 582 967.55 euros à 7 266 760.93 euros,
- A hauteur de 5 389 159.94 euros sur les autres réserves les portant ainsi de 1 844 050.27 euros à 7 233 210.21 euros.

En application des dispositions légales, l'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu lecture du rapport des Commissaires aux comptes, sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2020 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

## CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 à L 225-91 du Code de commerce, prend acte des conclusions dudit rapport.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

## SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte que les mandats des membres du Directoire de Stéphanie FLEUROUX, Marion CUVELIER, Juliette NOEL, Guillaume TORCK et Gilles TORCK sont arrivés à échéance et ont été reconduits par le Conseil de Surveillance pour une nouvelle période de 4 ans, à l'issue de la présente assemblée, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2024.

L'Assemblée Générale prend acte que le Conseil de Surveillance a renouvelé à l'issue de la présente assemblée générale Stéphanie FLEUROUX en qualité de Présidente du Directoire pour la durée de son mandat de membre du Directoire.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

## SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président remercie les actionnaires et déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

\_\_\_\_\_  
Le Président  
Jean Pierre TORCK

\_\_\_\_\_  
Les Scrutateurs (2)

\_\_\_\_\_  
Stéphanie FLEUROUX

\_\_\_\_\_  
Le secrétaire  
Gilles TORCK

\_\_\_\_\_  
Marion CUVELIER

**Ariane SA**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2020)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**

63, rue de Villiers  
92200 Neuilly-sur-Seine

**Exco Paris Ace**

5, avenue Franklin Roosevelt  
75008 PARIS

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2020)**

A l'assemblée générale

**Ariane SA**

60, rue de l'Harmonie  
ZAC du Parc de la Haute Borne  
59262 SAINGHIN EN MÉLANTOIS

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Ariane SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Immobilisations financières

Votre société apprécie l'éventuelle nécessité de constituer des provisions pour dépréciation des immobilisations financières, tel que décrit en note « Immobilisations » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société, décrites dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### ***Rapport sur le gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un

audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 15 juin 2021

Les Commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**

**EXCO PARIS ACE**

*Philippe Aerts*



**Philippe Aerts**

**Arnaud Dieumegard**



SA ARIANE  
60 Avenue de l'Harmonie

59262 SAINGHIN EN MELANT OIS

**DOCUMENTS DE GESTION**

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

## SOMMAIRE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Bilan Actif	1
Bilan Passif	2
Compte de Résultat 1/2	3
Compte de Résultat 2/2	4
Détail de l'Actif	5
Détail du Passif	7
Détail du Compte de Résultat	9
Soldes Intermédiaires de Gestion	12

# Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	5 865	5 865		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	305 796	157 418	148 378	70 980
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	144 595 308	75 490 034	69 105 274	55 065 274	
Créances rattachées à des participations	19 762 213	221 829	19 540 384	20 965 951	
Autres titres immobilisés	5 236 071	5 236 070	1	1	
Prêts					
Autres immobilisations financières					
<b>TOTAL (II)</b>		<b>169 905 252</b>	<b>81 111 214</b>	<b>88 794 038</b>	<b>76 102 206</b>
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>				
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances clients et comptes rattachés	610 822		610 822	596 678
	Autres créances	2 719 076		2 719 076	2 190 447
Capital souscrit appelé, non versé					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	6 000 000	153 000	5 847 000	5 800 000	
<b>DISPONIBILITES</b>	5 209 415		5 209 415	3 497 700	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	33 519		33 519	31 185
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>14 572 833</b>	<b>153 000</b>	<b>14 419 833</b>	<b>12 116 010</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>		<b>184 478 084</b>	<b>81 264 214</b>	<b>103 213 870</b>	<b>88 218 216</b>

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

26 374

(576 117)

(3) dont créances à plus d'un an

# Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	31/12/2019
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	128 267 156	128 267 156
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale	6 582 968	6 582 968
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 844 050	1 844 050
	Report à nouveau	(60 602 914)	(60 725 489)
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>13 675 868</b>	<b>122 575</b>
Subventions d'investissement	9 361		
Provisions réglementées			
	<b>Total des capitaux propres</b>	<b>89 776 488</b>	<b>76 091 260</b>
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	<b>Total des autres fonds propres</b>		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	<b>Total des provisions</b>		
DETTES (1)	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 022 514	3 023 253
	Emprunts et dettes financières divers	9 522 870	8 315 242
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	484 949	399 329
	Dettes fiscales et sociales	382 049	389 132
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	25 000		
Produits constatés d'avance (1)			
	<b>Total des dettes</b>	<b>13 437 382</b>	<b>12 126 956</b>
	Ecarts de conversion passif		
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>103 213 870</b>	<b>88 218 216</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	13 675 867,61	122 575,11
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		13 437 382	12 126 956
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		3 022 514	3 023 253

# Compte de Résultat <sup>1/2</sup>

Etat exprimé en euros

31/12/2020

31/12/2019

		France	Exportation	12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	1 194 244		1 194 244	1 195 819
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>1 194 244</b>		<b>1 194 244</b>	<b>1 195 819</b>
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			5 000	
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			93 251	105 471	
Autres produits			10	1 656	
<b>Total des produits d'exploitation (1)</b>				<b>1 292 505</b>	<b>1 302 946</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			1 421 847	1 513 255
	Impôts, taxes et versements assimilés			41 424	93 377
	Salaires et traitements			1 133 910	1 092 257
	Charges sociales du personnel			507 266	489 723
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			43 697	33 808
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			6 604	7 675	
<b>Total des charges d'exploitation (2)</b>				<b>3 154 748</b>	<b>3 230 094</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>				<b>(1 862 244)</b>	<b>(1 927 148)</b>

# Compte de Résultat <sup>2/2</sup>

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	31/12/2019
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(1 862 244)</b>	<b>(1 927 148)</b>
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	309 118 15 589 719	15 086 306 277 1 415 715
<b>Total des produits financiers</b>		<b>15 898 836</b>	<b>1 737 078</b>
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 460 000 137 026	2 451 383 400 503
<b>Total des charges financières</b>		<b>2 597 026</b>	<b>2 851 886</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>13 301 810</b>	<b>(1 114 808)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>11 439 566</b>	<b>(3 041 956)</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	6 285 16 639 27 080	292 074
<b>Total des produits exceptionnels</b>		<b>50 004</b>	<b>292 074</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	25 000 1 151	
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>26 151</b>	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>23 853</b>	<b>292 074</b>
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		(2 212 448)	(2 872 457)
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>17 241 345</b>	<b>3 332 098</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>3 565 477</b>	<b>3 209 523</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>13 675 868</b>	<b>122 575</b>
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées		248 203	283 883
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées		86 306	69 480

SA ARIANE  
60 Avenue de l'Harmonie

59262 SAINGHIN EN MELANT OIS

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

# Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant du règlement ANC N°2014-03, relatif au plan comptable général, modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016, homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Le bilan de l'exercice présente un total de **103 213 870** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **17 241 345** euros et un total **charges** de **3 565 477** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **13 675 868** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2020** et finit le **31/12/2020**.  
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

## Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les modes et durées d'amortissement pratiqués sur les actifs immobilisés sont les suivants :

- Matériel de transport : linéaire sur 4 ans



# Règles et Méthodes Comptables

- Matériel de bureau et mobilier : linéaire sur 3 à 10 ans

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport. Une dépréciation est constatée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition. A la clôture de chaque exercice, la valeur d'utilité de chaque ligne de titre est appréciée sur la base des capitaux propres, des résultats de la filiale et de ses perspectives d'avenir.

Le principe retenu par la société pour le traitement des frais d'acquisition de titres de participation consiste à les traiter en charges d'exploitation.

## **Créances et dettes**

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

## **Disponibilités**

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les valeurs mobilières de placement figurent dans le bilan à leur valeur d'acquisition. Elles sont dépréciées éventuellement, si le cours à la date de clôture de l'exercice est inférieur à la valeur d'acquisition.

## **Provisions pour risques et charges**

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans

# Règles et Méthodes Comptables

contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

## Engagement retraite

Le montant des indemnités de départ en retraite s'élève à 30 K€ au 31 décembre 2020.

Ce calcul est basé sur les principales hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,35%
- Taux d'augmentation des rémunérations : 2%
- Taux de charges sociales patronales : 49%
- Modalité de départ à la retraite : Départ volontaire
- Age de départ en retraite : Age pour un taux plein de Sécurité sociale
- Mortalité : INSEE 2014-2016 par sexe

Cet engagement, non couvert par une assurance, n'est pas comptabilisé.

## Impôt sur les sociétés - intégration fiscale

Depuis le 1er janvier 2006, la société SA Ariane est la société mère du groupe d'intégration fiscale groupe Ariane.

Le périmètre d'intégration fiscale est le suivant au 1er janvier 2019 :

- SA Ariane
- SAS Agitation des Sens
- SAS Ariane Cap Dev
- SAS Place des Saveurs
- SAS Foncicoliving
- SARL Feuillamenthe
- SAS Fonciariane
- SAS Fonciretail
- SAS Food Emotion
- SAS Georges D.
- SAS Isadeco
- SAS Nature&Création
- SAS PCB Création
- SAS Foncifrais
- SCI Espace Lingostière
- SAS LMJ
- SAS Kronos New Time
- SAS Ever Links
- SAS Mosaic
- SAS Decor Heytens France
- SAS Heytens Groupe
- SAS Ponthier

# Règles et Méthodes Comptables

- SARL Pretaprojet
- SAS Manufactura

La société mère a pouvoir pour liquider l'impôt sur les sociétés du groupe à la place des sociétés filles et d'imputer les déficits fiscaux nés au cours de la période d'intégration fiscale sur le bénéfice fiscal d'ensemble du groupe.

## **Identité de la société mère consolidant les comptes de la société**

La SA Ariane est la société mère consolidante du groupe Ariane.

## **Éléments significatifs de l'exercice**

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- TUP de la société PDS en date du 10 août 2020.
- Reprise totale de la provision pour dépréciation des titres de Mosaïc pour 14 900 000 €

## **Crise sanitaire liée à la Covid-19**

L'épidémie de COVID 19 qui touche actuellement le monde s'est déclarée en 2020 et est toujours en cours à la date de l'arrêté des comptes.

En France, des mesures sanitaires et économiques destinées à faire face à cette épidémie ont été prises : Un premier état d'urgence avait été instauré sur l'ensemble du territoire national le 24 mars 2020 avec la publication de la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19. Il avait été prolongé jusqu'au 10 juillet 2020 par la loi du 11 mai 2020. Un second état d'urgence sanitaire a été déclaré à compter du 17 octobre 2020. Une loi parue au Journal officiel le 15 novembre 2020 en a autorisé le prolongement jusqu'au 16 février 2021 inclus, puis jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021.

Ces mesures constituent donc un évènement marquant à la clôture de l'exercice clos au 31 décembre 2020 et les actifs et passifs, ainsi que les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2020 sont comptabilisés en incluant cet évènement.

L'évènement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de la SA ARIANE. Toutefois, nous n'avons pas constaté d'impact

# Règles et Méthodes Comptables

significatif.

## **Information au titre d'un évènement postérieur à la clôture**

Face à l'aggravation de la propagation de l'épidémie de Covid-19, un nouvel état d'urgence sanitaire a été déclaré à compter du 17 octobre 2020. Une loi parue au Journal officiel le 15 novembre 2020 en a autorisé le prolongement jusqu'au 16 février 2021 inclus, puis jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021 est un évènement postérieur à la clôture.

Les éventuels impacts financiers de ces nouvelles mesures ne peuvent pas être estimés précisément à la date d'arrêté des comptes.

A la date d'arrêté des comptes par le Président, nous n'avons pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation de manière pérenne. En conséquence, les états financiers au 31 décembre 2020 ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

# Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2020
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	5 865					5 865
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>5 865</b>					<b>5 865</b>
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	131 290		115 184		60 245	186 229
Matériel de transport	116 262		7 061		3 756	119 567
Matériel de bureau, mobilier						
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>247 551</b>		<b>122 246</b>		<b>64 001</b>	<b>305 796</b>
<b>FINANCIERES</b>						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	182 942 684		323 510	18 121 426	787 248	164 357 521
Autres titres immobilisés	5 236 071					5 236 071
Prêts et autres immobilisations financières						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>188 178 755</b>		<b>323 510</b>	<b>18 121 426</b>	<b>787 248</b>	<b>169 593 591</b>
<b>TOTAL</b>	<b>188 432 171</b>		<b>445 756</b>	<b>18 121 426</b>	<b>851 249</b>	<b>169 905 252</b>

# Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2020
		Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Autres	5 865			5 865
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>5 865</b>			<b>5 865</b>
<b>CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport	113 471	29 138	60 245	82 364
Matériel de bureau, mobilier	63 100	15 710	3 756	75 053
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>176 571</b>	<b>44 848</b>	<b>64 001</b>	<b>157 418</b>
<b>TOTAL</b>	<b>182 436</b>	<b>44 848</b>	<b>64 001</b>	<b>163 282</b>

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
<b>TOTAL IMMOB INCORPORELLES</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
<b>TOTAL IMMOB CORPORELLES</b>							
Frais d'acquisition de titres de participation							
<b>TOTAL</b>							
<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>							

# Provisions

	Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2020
			Utilisées	Non utilisées	
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres		27 080	27 080		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>27 080</b>	<b>27 080</b>		
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	Sur immobilisations				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>incorporelles</li> <li>corporelles</li> <li>des titres mis en équivalence</li> <li>titres de participation</li> <li>autres immo. financières</li> </ul>	106 911 460	2 460 000	33 659 597	75 711 862
		5 236 070			5 236 070
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
Autres		200 000	47 000		153 000
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>		<b>112 347 529</b>	<b>2 460 000</b>	<b>33 706 597</b>	<b>81 100 932</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>112 347 529</b>	<b>2 487 080</b>	<b>33 733 677</b>	<b>81 100 932</b>
Dont dotations et reprises					
<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'exploitation</li> <li>- financières</li> <li>- exceptionnelles</li> </ul>		2 460 000	15 585 171	27 080	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

# Créances et Dettes

		31/12/2020	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations	19 762 213	248 203	19 514 010
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	610 822	610 822	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 172	9 172	
	Impôts sur les bénéfices	1 284 215	1 284 215	
	Taxes sur la valeur ajoutée	111 180	111 180	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	8 000	8 000	
	Groupe et associés (2)	1 303 710	1 303 710	
	Débiteurs divers	2 800	2 800	
	Charges constatées d'avances	33 519	33 519	
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>23 125 630</b>	<b>3 611 621</b>	<b>19 514 010</b>
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

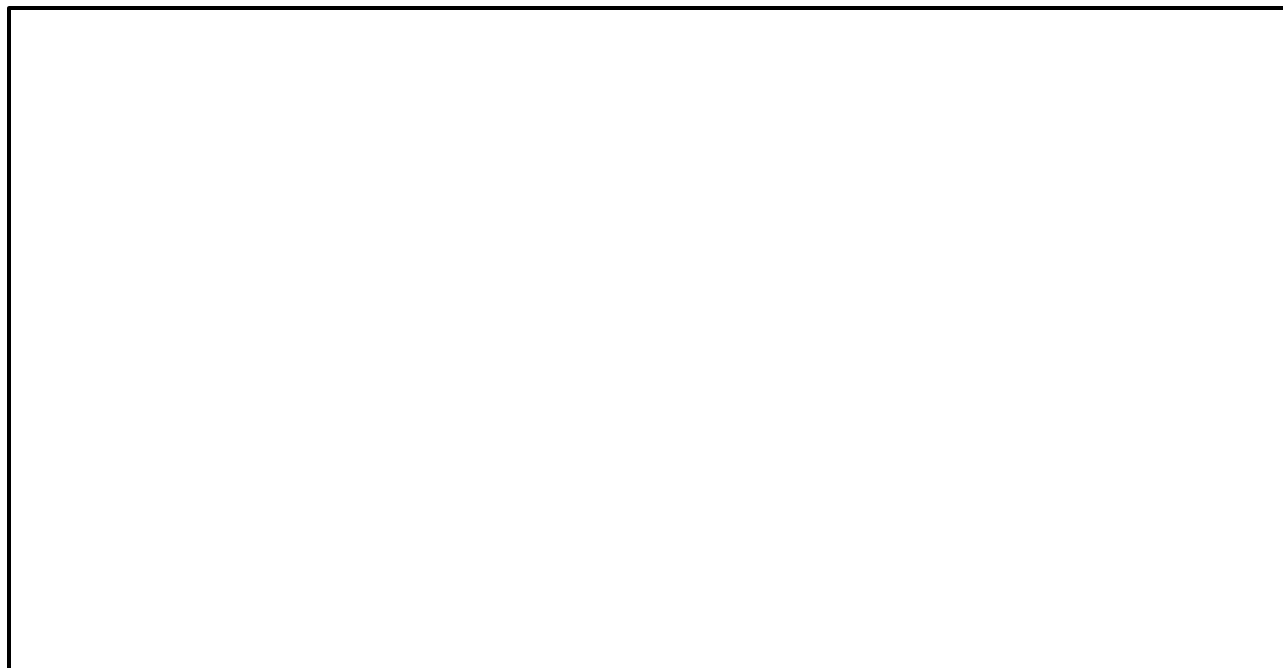
		31/12/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	3 022 514	3 022 514		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	484 949	484 949		
	Personnel et comptes rattachés	118 289	118 289		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	154 076	154 076		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	97 437	97 437		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	12 248	12 248		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	9 522 870	9 522 870		
	Autres dettes	25 000	25 000		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>13 437 382</b>	<b>13 437 382</b>		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		1 454 098			

Les dettes relatives aux groupe et associés tiennent compte des intérêts courus sur compte courant à payer à hauteur de 86 306 €



## Produits à recevoir (avec détail)

	31/12/2020	31/12/2019	Variations	%
Créances rattachées à des participations	248 203	283 883	(35 680)	-12,57
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients				
Autres créances	8 000	13 200	(5 200)	-39,39
<b>TOTAL</b>	<b>256 203</b>	<b>297 083</b>	<b>(40 880)</b>	<b>-13,76</b>



## Charges à payer (avec détail)

	31/12/2020	31/12/2019	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	22 514	23 253	(739)	-3,18
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	369 937	240 381	129 556	53,90
Dettes fiscales et sociales	194 990	192 373	2 616	1,36
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	25 000		25 000	
<b>TOTAL</b>	<b>612 440</b>	<b>456 007</b>	<b>156 433</b>	<b>34,31</b>

## Charges constatées d'avance (avec détail)

	31/12/2020	31/12/2019	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	33 519	31 185	2 334	7,48
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
<b>TOTAL</b>	<b>33 519</b>	<b>31 185</b>	<b>2 334</b>	<b>7,48</b>



## Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 31/12/2019	Affectation du résultat N-1 <sup>1</sup>	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice <sup>2</sup>	Capitaux propres clôture 31/12/2020
Capital social	128 267 156				128 267 156
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	6 582 968				6 582 968
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	1 844 050				1 844 050
Report à nouveau	(60 725 489)	122 575			(60 602 914)
Résultat de l'exercice	122 575	(122 575)		13 675 868	13 675 868
Subventions d'investissement				9 361	9 361
Provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	<b>76 091 260</b>			<b>13 685 228</b>	<b>89 776 488</b>

Date de l'assemblée générale 29/06/2020

Dividendes attribués

<sup>1</sup>dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 76 091 260

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 76 091 260

<sup>2</sup>Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 13 685 228

# Capital social

	31/12/2020	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	128 267 156,00	1,0000	128 267 156,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	<b>Du capital social fin d'exercice</b>	<b>128 267 156,00</b>	<b>1,0000</b>	<b>128 267 156,00</b>

## Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export	Total
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	1 194 244		1 194 244
<b>TOTAL</b>	<b>1 194 244</b>		<b>1 194 244</b>



# Engagements financiers

	31/12/2020	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
<b>Effets escomptés non échus</b>			
<b>Avals, cautions et garanties</b>			
Cf. état Engagements financiers - Avals, cautions et garanties		4 899 676	
		<b>4 899 676</b>	
<b>Engagements de crédit-bail</b>			
<b>Engagements en pensions, retraite et assimilés</b>			
<b>Autres engagements</b> NANTISSEMENT DES COMPTES TITRES EN GARANTIE DE L'EMPRUNT AUPRES DE PBS		3 000 000	
		<b>3 000 000</b>	
<b>Total des engagements financiers (1)</b>		<b>7 899 676</b>	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

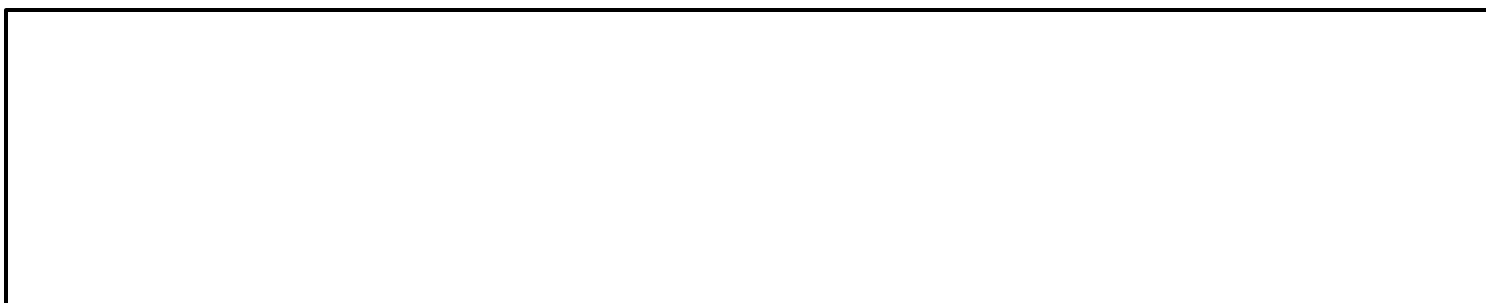
## Détail - Avals, cautions et garanties

Engagements financiers - Avals, cautions et garanties	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
CAUTION AU PROFIT DE LA SOCIETE FONCIARIANE (FABAS)	2 000 000	
CAUTION AU PROFIT DE LA SOCIETE FONCIARIANE (Seclin, LMJ...)	801 065	
CAUTION AU PROFIT DE LA SOCIETE PCB	86 324	
CAUTION AU PROFIT DE LA SOCIETE PCB	113 017	
CAUTION AU PROFIT DE LA SOCIETE HEYTENS GROUPE	1 600 000	
CAUTION AU PROFIT DE LA SOCIETE DECO HEYTENS FRANCE	299 270	
Totalisation	<b>4 899 676</b>	



# Effectif moyen

	31/12/2020	Interne	Externe
<b>EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE</b>	Cadres & professions intellectuelles supérieures	5	
	Professions intermédiaires		
	Employés		
	Ouvriers		
	<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	



# Rémunérations des Dirigeants

31/12/2020

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

# Filiales et participations

	31/12/2020		Q uote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
	Capital	Capitaux propres		Brute	Nette
<b>A. Renseignements détaillés</b>					
<b>1. Filiales (Plus de 50 %)</b>					
SAS FONCIARIANE - 59262 SAINGHIN-EN-MELANTOIS	7 335 390	13 362 117	100,00	15 775 492	15 775 492
SAS EVER LINKS - 59262 SAINGHIN-EN-MELANTOIS	650 000	597 736	100,00	3 300 000	
SAS FOOD EMOTION - 59262 SAINGHIN-EN-MELANTOIS	27 803 003	33 344 995	99,17	27 059 135	27 059 135
SAS GEORGES D - 59262 SAINGHIN-EN-MELANTOIS	1 428 902	3 966 690	100,00	76 159 679	3 969 645
SAS MOSAIC - 59810 LESQUIN	150 000	100 366	100,00	22 300 000	13 100 000
SAS ARIANE CAP DEV - 59262 SAINGHIN-EN-MELANTOIS	1 000	(10 177)	100,00	1 000	1 000
<b>2. Participations (10 à 50 %)</b>					
<b>1. Filiales (Plus de 50 %)</b>					
SAS FONCIARIANE - 59262 SAINGHIN-EN-MELANTOIS			4 500 595	(576 040)	
SAS EVER LINKS - 59262 SAINGHIN-EN-MELANTOIS			69 304	(75 690)	
SAS FOOD EMOTION - 59262 SAINGHIN-EN-MELANTOIS			1 878 731	2 118 774	
SAS GEORGES D - 59262 SAINGHIN-EN-MELANTOIS			96 045	917 716	
SAS MOSAIC - 59810 LESQUIN			842 447	(37 502)	
SAS ARIANE CAP DEV - 59262 SAINGHIN-EN-MELANTOIS				(53 680)	
<b>2. Participations (10 à 50 %)</b>					
<b>B. Renseignements globaux</b>					
	<b>Filiales non reprises en A</b>		<b>Participations non reprises en A</b>		
	françaises	étrangères	françaises	étrangères	
Capital					
Capitaux propres					
Quote part détenue en pourcentage					
Valeur comptable des titres détenus - Brute					
Valeur comptable des titres détenus - Nette					
Prêts et avances consentis					
Montant des cautions et avals					
Chiffre d'affaires					
Résultat du dernier exercice clos					
Dividendes encaissés					

# Filiales et participations

	31/12/2020		Q uote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
	Capital	Capitaux propres		Brute	Nette
<b>A. Renseignements détaillés</b>					
<b>1. Filiales (Plus de 50 %)</b>					
SARL PRET A PROJET - 59262 SAINGHIN-EN-MELANTOIS	1	1	100,00	1	1
SARL FEUILLAMENTHE - 59262 SAINGHIN-EN-MELANTOIS	1	(1 304)	100,00	1	1
<b>2. Participations (10 à 50 %)</b>					
<b>1. Filiales (Plus de 50 %)</b>					
SARL PRET A PROJET - 59262 SAINGHIN-EN-MELANTOIS					
SARL FEUILLAMENTHE - 59262 SAINGHIN-EN-MELANTOIS				(462)	
<b>2. Participations (10 à 50 %)</b>					
<b>B. Renseignements globaux</b>					
	<b>Filiales non reprises en A</b>		<b>Participations non reprises en A</b>		
	françaises	étrangères	françaises	étrangères	
Capital					
Capitaux propres					
Quote part détenue en pourcentage					
Valeur comptable des titres détenus - Brute					
Valeur comptable des titres détenus - Nette					
Prêts et avances consentis					
Montant des cautions et avals					
Chiffre d'affaires					
Résultat du dernier exercice clos					
Dividendes encaissés					

## ANNEXE

# Informations relatives au compte de résultat

## ■ Résultat financier

Le résultat financier, s'élevant à 13 301 810 € à la clôture de l'exercice, est composé des éléments suivants :

- Intérêts sur compte courant (produits) :	+ 248 203 €
- Autres produits :	+ 60 914 €
- Reprise sur provisions de compte courant :	+ 638 171 €
- Reprise sur provisions pour dépréciation des VMP :	+ 47 000 €
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de participations :	+ 14 900 000 €
- Transfert de charges financières	+ 4 548 €
- Provision pour dépréciation sur titres :	- 2 460 000 €
- Intérêts sur emprunts :	- 50 721 €
- Intérêts sur comptes courants (charges) :	- 86 306 €

**Ariane SA**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2020)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**

63, rue de Villiers  
92200 Neuilly-sur-Seine

**Exco Paris Ace**

5, avenue Franklin Roosevelt  
75008 PARIS

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2020)**

A l'assemblée générale

**Ariane SA**

60, rue de l'Harmonie  
ZAC du Parc de la Haute Borne  
59262 SAINGHIN EN MÉLANTOIS

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Ariane SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Immobilisations financières

Votre société apprécie l'éventuelle nécessité de constituer des provisions pour dépréciation des immobilisations financières, tel que décrit en note « Immobilisations » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société, décrites dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### ***Rapport sur le gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.



### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un

audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 15 juin 2021

Les Commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**

**EXCO PARIS ACE**

*Philippe Aerts*



**Philippe Aerts**

**Arnaud Dieumegard**

SA ARIANE  
60 Avenue de l'Harmonie

59262 SAINGHIN EN MELANT OIS

**DOCUMENTS DE GESTION**

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

## SOMMAIRE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Bilan Actif	1
Bilan Passif	2
Compte de Résultat 1/2	3
Compte de Résultat 2/2	4
Détail de l'Actif	5
Détail du Passif	7
Détail du Compte de Résultat	9
Soldes Intermédiaires de Gestion	12

# Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	5 865	5 865		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	305 796	157 418	148 378	70 980
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	144 595 308	75 490 034	69 105 274	55 065 274	
Créances rattachées à des participations	19 762 213	221 829	19 540 384	20 965 951	
Autres titres immobilisés	5 236 071	5 236 070	1	1	
Prêts					
Autres immobilisations financières					
<b>TOTAL (II)</b>		<b>169 905 252</b>	<b>81 111 214</b>	<b>88 794 038</b>	<b>76 102 206</b>
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>				
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances clients et comptes rattachés	610 822		610 822	596 678
	Autres créances	2 719 076		2 719 076	2 190 447
Capital souscrit appelé, non versé					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	6 000 000	153 000	5 847 000	5 800 000	
<b>DISPONIBILITES</b>	5 209 415		5 209 415	3 497 700	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	33 519		33 519	31 185
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>14 572 833</b>	<b>153 000</b>	<b>14 419 833</b>	<b>12 116 010</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>		<b>184 478 084</b>	<b>81 264 214</b>	<b>103 213 870</b>	<b>88 218 216</b>

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

26 374

(576 117)

(3) dont créances à plus d'un an

# Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	31/12/2019
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	128 267 156	128 267 156
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale	6 582 968	6 582 968
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 844 050	1 844 050
	Report à nouveau	(60 602 914)	(60 725 489)
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>13 675 868</b>	<b>122 575</b>
Subventions d'investissement	9 361		
Provisions réglementées			
	<b>Total des capitaux propres</b>	<b>89 776 488</b>	<b>76 091 260</b>
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	<b>Total des autres fonds propres</b>		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	<b>Total des provisions</b>		
DETTES (1)	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 022 514	3 023 253
	Emprunts et dettes financières divers	9 522 870	8 315 242
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	484 949	399 329
	Dettes fiscales et sociales	382 049	389 132
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	25 000		
Produits constatés d'avance (1)			
	<b>Total des dettes</b>	<b>13 437 382</b>	<b>12 126 956</b>
	Ecarts de conversion passif		
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>103 213 870</b>	<b>88 218 216</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	13 675 867,61	122 575,11
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	13 437 382	12 126 956
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	3 022 514	3 023 253

# Compte de Résultat <sup>1/2</sup>

Etat exprimé en euros

31/12/2020

31/12/2019

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	1 194 244		1 194 244	1 195 819
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>1 194 244</b>		<b>1 194 244</b>	<b>1 195 819</b>
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			5 000	
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			93 251	105 471	
Autres produits			10	1 656	
<b>Total des produits d'exploitation (1)</b>				<b>1 292 505</b>	<b>1 302 946</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			1 421 847	1 513 255
	Impôts, taxes et versements assimilés			41 424	93 377
	Salaires et traitements			1 133 910	1 092 257
	Charges sociales du personnel			507 266	489 723
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			43 697	33 808
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			6 604	7 675	
<b>Total des charges d'exploitation (2)</b>				<b>3 154 748</b>	<b>3 230 094</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>				<b>(1 862 244)</b>	<b>(1 927 148)</b>

# Compte de Résultat <sup>2/2</sup>

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	31/12/2019
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(1 862 244)</b>	<b>(1 927 148)</b>
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	309 118 15 589 719	15 086 306 277 1 415 715
<b>Total des produits financiers</b>		<b>15 898 836</b>	<b>1 737 078</b>
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 460 000 137 026	2 451 383 400 503
<b>Total des charges financières</b>		<b>2 597 026</b>	<b>2 851 886</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>13 301 810</b>	<b>(1 114 808)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>11 439 566</b>	<b>(3 041 956)</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	6 285 16 639 27 080	292 074
<b>Total des produits exceptionnels</b>		<b>50 004</b>	<b>292 074</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	25 000 1 151	
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>26 151</b>	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>23 853</b>	<b>292 074</b>
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		(2 212 448)	(2 872 457)
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>17 241 345</b>	<b>3 332 098</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>3 565 477</b>	<b>3 209 523</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>13 675 868</b>	<b>122 575</b>
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées		248 203	283 883
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées		86 306	69 480



SA ARIANE  
60 Avenue de l'Harmonie

59262 SAINGHIN EN MELANT OIS

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

# Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant du règlement ANC N°2014-03, relatif au plan comptable général, modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016, homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Le bilan de l'exercice présente un total de **103 213 870** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **17 241 345** euros et un total **charges** de **3 565 477** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **13 675 868** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2020** et finit le **31/12/2020**.  
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

## Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les modes et durées d'amortissement pratiqués sur les actifs immobilisés sont les suivants :

- Matériel de transport : linéaire sur 4 ans

# Règles et Méthodes Comptables

- Matériel de bureau et mobilier : linéaire sur 3 à 10 ans

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport. Une dépréciation est constatée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition. A la clôture de chaque exercice, la valeur d'utilité de chaque ligne de titre est appréciée sur la base des capitaux propres, des résultats de la filiale et de ses perspectives d'avenir.

Le principe retenu par la société pour le traitement des frais d'acquisition de titres de participation consiste à les traiter en charges d'exploitation.

## **Créances et dettes**

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

## **Disponibilités**

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les valeurs mobilières de placement figurent dans le bilan à leur valeur d'acquisition. Elles sont dépréciées éventuellement, si le cours à la date de clôture de l'exercice est inférieur à la valeur d'acquisition.

## **Provisions pour risques et charges**

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans

# Règles et Méthodes Comptables

contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

## Engagement retraite

Le montant des indemnités de départ en retraite s'élève à 30 K€ au 31 décembre 2020.

Ce calcul est basé sur les principales hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,35%
- Taux d'augmentation des rémunérations : 2%
- Taux de charges sociales patronales : 49%
- Modalité de départ à la retraite : Départ volontaire
- Age de départ en retraite : Age pour un taux plein de Sécurité sociale
- Mortalité : INSEE 2014-2016 par sexe

Cet engagement, non couvert par une assurance, n'est pas comptabilisé.

## Impôt sur les sociétés - intégration fiscale

Depuis le 1er janvier 2006, la société SA Ariane est la société mère du groupe d'intégration fiscale groupe Ariane.

Le périmètre d'intégration fiscale est le suivant au 1er janvier 2019 :

- SA Ariane
- SAS Agitation des Sens
- SAS Ariane Cap Dev
- SAS Place des Saveurs
- SAS Foncicoliving
- SARL Feuillamenthe
- SAS Fonciariane
- SAS Fonciretail
- SAS Food Emotion
- SAS Georges D.
- SAS Isadeco
- SAS Nature&Création
- SAS PCB Création
- SAS Foncifrais
- SCI Espace Lingostière
- SAS LMJ
- SAS Kronos New Time
- SAS Ever Links
- SAS Mosaic
- SAS Decor Heytens France
- SAS Heytens Groupe
- SAS Ponthier

# Règles et Méthodes Comptables

- SARL Pretaprojet
- SAS Manufactura

La société mère a pouvoir pour liquider l'impôt sur les sociétés du groupe à la place des sociétés filles et d'imputer les déficits fiscaux nés au cours de la période d'intégration fiscale sur le bénéfice fiscal d'ensemble du groupe.

## **Identité de la société mère consolidant les comptes de la société**

La SA Ariane est la société mère consolidante du groupe Ariane.

## **Éléments significatifs de l'exercice**

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- TUP de la société PDS en date du 10 août 2020.
- Reprise totale de la provision pour dépréciation des titres de Mosaïc pour 14 900 000 €

## **Crise sanitaire liée à la Covid-19**

L'épidémie de COVID 19 qui touche actuellement le monde s'est déclarée en 2020 et est toujours en cours à la date de l'arrêté des comptes.

En France, des mesures sanitaires et économiques destinées à faire face à cette épidémie ont été prises : Un premier état d'urgence avait été instauré sur l'ensemble du territoire national le 24 mars 2020 avec la publication de la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19. Il avait été prolongé jusqu'au 10 juillet 2020 par la loi du 11 mai 2020. Un second état d'urgence sanitaire a été déclaré à compter du 17 octobre 2020. Une loi parue au Journal officiel le 15 novembre 2020 en a autorisé le prolongement jusqu'au 16 février 2021 inclus, puis jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021.

Ces mesures constituent donc un évènement marquant à la clôture de l'exercice clos au 31 décembre 2020 et les actifs et passifs, ainsi que les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2020 sont comptabilisés en incluant cet évènement.

L'évènement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de la SA ARIANE. Toutefois, nous n'avons pas constaté d'impact

# Règles et Méthodes Comptables

significatif.

## **Information au titre d'un évènement postérieur à la clôture**

Face à l'aggravation de la propagation de l'épidémie de Covid-19, un nouvel état d'urgence sanitaire a été déclaré à compter du 17 octobre 2020. Une loi parue au Journal officiel le 15 novembre 2020 en a autorisé le prolongement jusqu'au 16 février 2021 inclus, puis jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021 est un évènement postérieur à la clôture.

Les éventuels impacts financiers de ces nouvelles mesures ne peuvent pas être estimés précisément à la date d'arrêté des comptes.

A la date d'arrêté des comptes par le Président, nous n'avons pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation de manière pérenne. En conséquence, les états financiers au 31 décembre 2020 ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

# Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2020
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	5 865					5 865
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>5 865</b>					<b>5 865</b>
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	131 290		115 184		60 245	186 229
Matériel de transport	116 262		7 061		3 756	119 567
Matériel de bureau, mobilier						
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>247 551</b>		<b>122 246</b>		<b>64 001</b>	<b>305 796</b>
<b>FINANCIERES</b>						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	182 942 684		323 510	18 121 426	787 248	164 357 521
Autres titres immobilisés	5 236 071					5 236 071
Prêts et autres immobilisations financières						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>188 178 755</b>		<b>323 510</b>	<b>18 121 426</b>	<b>787 248</b>	<b>169 593 591</b>
<b>TOTAL</b>	<b>188 432 171</b>		<b>445 756</b>	<b>18 121 426</b>	<b>851 249</b>	<b>169 905 252</b>

# Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2020
		Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Autres	5 865			5 865
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>5 865</b>			<b>5 865</b>
<b>CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport	113 471	29 138	60 245	82 364
Matériel de bureau, mobilier	63 100	15 710	3 756	75 053
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>176 571</b>	<b>44 848</b>	<b>64 001</b>	<b>157 418</b>
<b>TOTAL</b>	<b>182 436</b>	<b>44 848</b>	<b>64 001</b>	<b>163 282</b>

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
<b>TOTAL IMMOB INCORPORELLES</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
<b>TOTAL IMMOB CORPORELLES</b>							
Frais d'acquisition de titres de participation							
<b>TOTAL</b>							
<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>							



# Provisions

	Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2020
			Utilisées	Non utilisées	
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres		27 080	27 080	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>27 080</b>	<b>27 080</b>		
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	Sur immobilisations				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>incorporelles</li> <li>corporelles</li> <li>des titres mis en équivalence</li> <li>titres de participation</li> <li>autres immo. financières</li> </ul>	106 911 460 5 236 070	2 460 000	33 659 597	75 711 862 5 236 070
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres	200 000		47 000	153 000
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	<b>112 347 529</b>	<b>2 460 000</b>	<b>33 706 597</b>		<b>81 100 932</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>112 347 529</b>	<b>2 487 080</b>	<b>33 733 677</b>		<b>81 100 932</b>
Dont dotations et reprises		2 460 000	15 585 171 27 080		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

## Créances et Dettes

		31/12/2020	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations	19 762 213	248 203	19 514 010
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	610 822	610 822	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 172	9 172	
	Impôts sur les bénéfices	1 284 215	1 284 215	
	Taxes sur la valeur ajoutée	111 180	111 180	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	8 000	8 000	
	Groupe et associés (2)	1 303 710	1 303 710	
	Débiteurs divers	2 800	2 800	
Charges constatées d'avances	33 519	33 519		
	<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>23 125 630</b>	<b>3 611 621</b>	<b>19 514 010</b>
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	3 022 514	3 022 514		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	484 949	484 949		
	Personnel et comptes rattachés	118 289	118 289		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	154 076	154 076		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	97 437	97 437		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	12 248	12 248		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	9 522 870	9 522 870		
	Autres dettes	25 000	25 000		
	<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>13 437 382</b>	<b>13 437 382</b>		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)	1 454 098				

Les dettes relatives aux groupe et associés tiennent compte des intérêts courus sur compte courant à payer à hauteur de 86 306 €

## Produits à recevoir (avec détail)

	31/12/2020	31/12/2019	Variations	%
Créances rattachées à des participations	248 203	283 883	(35 680)	-12,57
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients				
Autres créances	8 000	13 200	(5 200)	-39,39
<b>TOTAL</b>	<b>256 203</b>	<b>297 083</b>	<b>(40 880)</b>	<b>-13,76</b>

## Charges à payer (avec détail)

	31/12/2020	31/12/2019	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	22 514	23 253	(739)	-3,18
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	369 937	240 381	129 556	53,90
Dettes fiscales et sociales	194 990	192 373	2 616	1,36
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	25 000		25 000	
<b>TOTAL</b>	<b>612 440</b>	<b>456 007</b>	<b>156 433</b>	<b>34,31</b>

## Charges constatées d'avance (avec détail)

	31/12/2020	31/12/2019	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	33 519	31 185	2 334	7,48
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
<b>TOTAL</b>	<b>33 519</b>	<b>31 185</b>	<b>2 334</b>	<b>7,48</b>



## Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 31/12/2019	Affectation du résultat N-1 <sup>1</sup>	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice <sup>2</sup>	Capitaux propres clôture 31/12/2020
Capital social	128 267 156				128 267 156
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	6 582 968				6 582 968
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	1 844 050				1 844 050
Report à nouveau	(60 725 489)	122 575			(60 602 914)
Résultat de l'exercice	122 575	(122 575)		13 675 868	13 675 868
Subventions d'investissement				9 361	9 361
Provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	<b>76 091 260</b>			<b>13 685 228</b>	<b>89 776 488</b>

Date de l'assemblée générale 29/06/2020

Dividendes attribués

<sup>1</sup>dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 76 091 260

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 76 091 260

<sup>2</sup>Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 13 685 228

# Capital social

	31/12/2020	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	128 267 156,00	1,0000	128 267 156,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	<b>Du capital social fin d'exercice</b>	<b>128 267 156,00</b>	<b>1,0000</b>	<b>128 267 156,00</b>

## Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export	Total
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	1 194 244		1 194 244
<b>TOTAL</b>	<b>1 194 244</b>		<b>1 194 244</b>





# Engagements financiers

31/12/2020

Engagements  
financiers donnésEngagements  
financiers reçus

<b>Effets escomptés non échus</b>		
<b>Avals, cautions et garanties</b>		
Cf. état Engagements financiers - Avals, cautions et garanties	4 899 676	
	<b>4 899 676</b>	
<b>Engagements de crédit-bail</b>		
<b>Engagements en pensions, retraite et assimilés</b>		
<b>Autres engagements</b> NANTISSEMENT DES COMPTES TITRES EN GARANTIE DE L'EMPRUNT AUPRES DE PBS	3 000 000	
	<b>3 000 000</b>	
<b>Total des engagements financiers (1)</b>	<b>7 899 676</b>	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

## Détail - Avals, cautions et garanties

Engagements financiers - Avals, cautions et garanties	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
CAUTION AU PROFIT DE LA SOCIETE FONCIARIANE (FABAS)	2 000 000	
CAUTION AU PROFIT DE LA SOCIETE FONCIARIANE (Seclin, LMJ...)	801 065	
CAUTION AU PROFIT DE LA SOCIETE PCB	86 324	
CAUTION AU PROFIT DE LA SOCIETE PCB	113 017	
CAUTION AU PROFIT DE LA SOCIETE HEYTENS GROUPE	1 600 000	
CAUTION AU PROFIT DE LA SOCIETE DECO HEYTENS FRANCE	299 270	
Totalisation	<b>4 899 676</b>	

# Effectif moyen

	31/12/2020	Interne	Externe
<b>EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE</b>	Cadres & professions intellectuelles supérieures	5	
	Professions intermédiaires		
	Employés		
	Ouvriers		
	<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	

# Rémunérations des Dirigeants

31/12/2020

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

# Filiales et participations

	31/12/2020		Q uote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
	Capital	Capitaux propres		Brute	Nette
<b>A. Renseignements détaillés</b>					
<b>1. Filiales (Plus de 50 %)</b>					
SAS FONCIARIANE - 59262 SAINGHIN-EN-MELANTOIS	7 335 390	13 362 117	100,00	15 775 492	15 775 492
SAS EVER LINKS - 59262 SAINGHIN-EN-MELANTOIS	650 000	597 736	100,00	3 300 000	
SAS FOOD EMOTION - 59262 SAINGHIN-EN-MELANTOIS	27 803 003	33 344 995	99,17	27 059 135	27 059 135
SAS GEORGES D - 59262 SAINGHIN-EN-MELANTOIS	1 428 902	3 966 690	100,00	76 159 679	3 969 645
SAS MOSAIC - 59810 LESQUIN	150 000	100 366	100,00	22 300 000	13 100 000
SAS ARIANE CAP DEV - 59262 SAINGHIN-EN-MELANTOIS	1 000	(10 177)	100,00	1 000	1 000
<b>2. Participations (10 à 50 %)</b>					
<b>1. Filiales (Plus de 50 %)</b>					
SAS FONCIARIANE - 59262 SAINGHIN-EN-MELANTOIS			4 500 595	(576 040)	
SAS EVER LINKS - 59262 SAINGHIN-EN-MELANTOIS			69 304	(75 690)	
SAS FOOD EMOTION - 59262 SAINGHIN-EN-MELANTOIS			1 878 731	2 118 774	
SAS GEORGES D - 59262 SAINGHIN-EN-MELANTOIS			96 045	917 716	
SAS MOSAIC - 59810 LESQUIN			842 447	(37 502)	
SAS ARIANE CAP DEV - 59262 SAINGHIN-EN-MELANTOIS				(53 680)	
<b>2. Participations (10 à 50 %)</b>					
<b>B. Renseignements globaux</b>					
	<b>Filiales non reprises en A</b>		<b>Participations non reprises en A</b>		
	françaises	étrangères	françaises	étrangères	
Capital					
Capitaux propres					
Quote part détenue en pourcentage					
Valeur comptable des titres détenus - Brute					
Valeur comptable des titres détenus - Nette					
Prêts et avances consentis					
Montant des cautions et avals					
Chiffre d'affaires					
Résultat du dernier exercice clos					
Dividendes encaissés					

# Filiales et participations

	31/12/2020		Q uote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
	Capital	Capitaux propres		Brute	Nette
<b>A. Renseignements détaillés</b>					
<b>1. Filiales (Plus de 50 %)</b>					
SARL PRET A PROJET - 59262 SAINGHIN-EN-MELANTOIS	1	1	100,00	1	1
SARL FEUILLAMENTHE - 59262 SAINGHIN-EN-MELANTOIS	1	(1 304)	100,00	1	1
<b>2. Participations (10 à 50 %)</b>					
<b>1. Filiales (Plus de 50 %)</b>					
SARL PRET A PROJET - 59262 SAINGHIN-EN-MELANTOIS					
SARL FEUILLAMENTHE - 59262 SAINGHIN-EN-MELANTOIS				(462)	
<b>2. Participations (10 à 50 %)</b>					
<b>B. Renseignements globaux</b>					
	<b>Filiales non reprises en A</b>		<b>Participations non reprises en A</b>		
	françaises	étrangères	françaises	étrangères	
Capital					
Capitaux propres					
Quote part détenue en pourcentage					
Valeur comptable des titres détenus - Brute					
Valeur comptable des titres détenus - Nette					
Prêts et avances consentis					
Montant des cautions et avals					
Chiffre d'affaires					
Résultat du dernier exercice clos					
Dividendes encaissés					

## ANNEXE

# Informations relatives au compte de résultat

## ■ Résultat financier

Le résultat financier, s'élevant à 13 301 810 € à la clôture de l'exercice, est composé des éléments suivants :

- Intérêts sur compte courant (produits) :	+ 248 203 €
- Autres produits :	+ 60 914 €
- Reprise sur provisions de compte courant :	+ 638 171 €
- Reprise sur provisions pour dépréciation des VMP :	+ 47 000 €
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de participations :	+ 14 900 000 €
- Transfert de charges financières	+ 4 548 €
- Provision pour dépréciation sur titres :	- 2 460 000 €
- Intérêts sur emprunts :	- 50 721 €
- Intérêts sur comptes courants (charges) :	- 86 306 €